



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 51 - MAI 2013

SOMMAIRE

DDTM

Arrêté N °2013120-0011 - Arrêté portant approbation de la modification n °2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de NIMES	1
Arrêté N °2013142-0002 - Arrêté portant agrément de la S.A.R.L. VALLMITJANA pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif et leur transport jusqu'au lieu d'élimination Agrément 2013_N_SOCIETE_030_0002	5

DIRECCTE

Arrêté N °2013088-0006 - ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DU TRAVAIL	11
Arrêté N °2013107-0007 - ARRETE PORTANT RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE SCOP de la ste le café des potiers a st quentin la poterie	66

DIRPJJ Sud

Arrêté N °2012132-0005 - Arrêté portant tarification 2012 du CER des Cevennes	69
Arrêté N °2012166-0015 - Arrêté portant tarification 2012 du SIE CPEAGL	72
Arrêté N °2013135-0005 - Arrêté de tarification 2013 AVSAP	75

DISE

Arrêté N °2013137-0002 - Arrêté portant prescriptions particulières dans le cadre de la déclaration de construction de la station de traitement des eaux usées et de rejet des eaux usées après traitement - Commune de Saint Denis	78
---	----

Préfecture

Secrétariat Général

Arrêté N °2013137-0001 - arrêté portant autorisation de fermeture tardive d'un débit de boissons, à l'enseigne LA PALOMA sise à Nîmes	88
Arrêté N °2013141-0001 - Arrêté préfectoral modifiant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.	91
Arrêté N °2013142-0004 - Arrêté relatif au périmètre du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard	97
Arrêté N °2013142-0005 - Arrêté portant désignation d'expert pour la visite technique annuelle des petits trains routiers touristiques	102
Arrêté N °2013143-0001 - Habilitation dans le domaine funéraire Association Solidaire à Marguerittes (30320)	104
Arrêté N °2013143-0004 - Arrêté portant autorisation de survol d'aéronefs télépilotés	106
Arrêté N °2013143-0005 - Arrêté portant autorisation de survol d'aéronefs télépilotés	109



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2013120-0011

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 30 Avril 2013**

DDTM

Arrêté portant approbation de la modification
n °2 du plan de sauvegarde et de mise en
valeur de NIMES

PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Nîmes, le

Service Habitatet Construction
Réf ; : SHC/RU/DT
Affaire suivie par : Dominique Tritz
☎ : 04.66.62.62.59
Mél : dominique.tritz@gard.gouv.fr

ARRETE n°

**PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN DE SAUVEGARDE
ET DE MISE EN VALEUR
DE NIMES**

**Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 313-1 et suivants et R 313. 1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R123-1 et suivants,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'urbanisme, du logement et des transports et du Ministre de la culture du 15 mars 1985, portant création et délimitation d'un secteur sauvegardé sur le territoire de la commune de Nîmes,

Vu l'arrêté préfectoral 2007-156-1 du 5 juin 2007, approuvant le plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nîmes,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-287-0006 du 14 octobre 2010 approuvant la première modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nîmes,

Vu la délibération du conseil municipal de Nîmes du 17 décembre 2011, demandant la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nîmes,

Vu le compte rendu de la commission locale du 25 avril 2012, portant sur l'examen des demandes de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur,

Vu, le compte rendu de la commission locale du 16 octobre 2012, portant sur l'examen des demandes complémentaires de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur,

Vu, l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2012, portant sur l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nîmes,

Vu, l'enquête publique concernant le projet de modification n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nîmes qui s'est déroulée du 17 décembre 2012 au 22 janvier 2013,

Vu, le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur, du 31 janvier 2013, sur le projet de modification n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nîmes,

Vu, l'avis favorable de la commission locale du secteur sauvegardé de Nîmes qui s'est réunie le 25 février 2013,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Nîmes du 6 avril 2013, approuvant la modification n°2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nîmes,

Vu l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

Est approuvée la modification n° 2 du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Nîmes annexé au présent arrêté.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur modifié, comprend :

1. le règlement
2. le document graphique regroupant les planches polychromes
3. les pièces administratives : délibérations, compte-rendu de la commission locale du secteur sauvegardé, rapport d'enquête du commissaire enquêteur, arrêtés préfectoraux.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Nîmes pendant 1 mois. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Article 3:

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur pourra être consulté à la préfecture du Gard, à la direction départementale des territoires et de la mer, au service territorial de l'architecture et du patrimoine, à la direction régionale des affaires culturelles et à la mairie de Nîmes, services techniques rue Bompard.

Article 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le maire de Nîmes
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer
- M. le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine
- M. le directeur régional des affaires culturelles

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Préfet,



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2013142-0002

**signé par Mr le directeur de la DDTM
le 22 Mai 2013**

DDTM

Arrêté portant agrément de la S.A.R.L.
VALLMITJANA pour la réalisation des
vidanges des installations d'assainissement non
collectif et leur transport jusqu'au lieu
d'élimination Agrément
2013_N_SOCIETE_030_0002



PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service Eaux et Milieux
Aquatiques/Gestion Durable de la Ressource

Affaire suivie par : Geneviève SOLER
☎ 04 66 62.65,22
genevieve.soler@gard.gouv.fr

ARRETE N° 2013_

portant agrément de la S.A.R.L. VALLMITJANA
pour la réalisation des vidanges des installations d'assainissement non collectif
et leur transport jusqu'à lieu d'élimination
Agrément 2013_N_SOCIETE_030_0002

**Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles R.211-25 à R 211-45 et R 214-5;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-8 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment son article L. 1331-1-1 ;
- Vu** l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles ;
- Vu** l'arrêté du 7 septembre 2009 (NOR : DEVO0920065A) définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges des matières extraites des installations d'assainissement non collectif et prenant en charge leur transport jusqu'au lieu de leur élimination, modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 (NOR : DEVO1021668A);
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013-HB2-1 du 1^{er} février 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre SEGONDS, Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard ;
- Vu** la décision n° 2013-JPS N ° 1 portant subdélégation de signature relatif à l'arrêté préfectoral 2013-HB2-1 du 1^{er} février 2013;
- Vu** la demande d'agrément reçue le 09 avril 2013 présentée par la Société Anonyme à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) VALLMITJANA ;

Vu le dossier des pièces présentées à l'appui de ladite demande et comprenant notamment :

- un engagement de respect des obligations qui incombent à la personne agréée ;
- une fiche comportant les informations nécessaires à l'identification du demandeur ;
- une fiche de renseignements sur les moyens mis en œuvre pour assurer la vidange des installations d'assainissement non collectif, la prise en charge des matières de vidange, leur transport et leur élimination ;
- la quantité maximale annuelle de matière pour laquelle l'agrément est demandé ;
- les documents permettant de justifier d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination des matières de vidange et d'assurer un suivi des vidanges effectuées.

Vu le courrier de notification de la complétude du dossier en date du 15 mai 2013 ;

Considérant que l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe I de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé ont été délivrées par le demandeur ;

Considérant que la demande d'agrément indique la quantité maximale annuelle de matières pour laquelle l'agrément est demandé et justifie, pour cette même quantité, d'un accès spécifique à une ou plusieurs filières d'élimination agréées des matières de vidange ;

Considérant que le bordereau de suivi des matières de vidange proposé par le demandeur est conforme aux prescriptions de l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé ;

Sur proposition du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard,

ARRETE

Article 1 : Bénéficiaire de l'agrément

SARL VALLMITJANA
Hameau de Tarabias
30450 Le Chambon

Siret : 39254062100019

Article 2 : Objet de l'agrément

La société VALLMITJANA, dont le siège social est situé sur la commune du Chambon, est agréé pour réaliser les vidanges des installations d'assainissement non collectif et leur transport jusqu'au lieu de leur d'élimination, dans les départements du **Gard** et de la **Lozère**.

La quantité maximale annuelle de matières de vidange visée par le présent agrément est de **100 m³**.

La filière d'élimination validée par le présent agrément est la suivante :

- dépotage dans la station d'épuration de Saint-Ambroix pour 100 m³ par an;

Article 3 : Suivi de l'activité

Le bénéficiaire de l'agrément doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé.

Le bénéficiaire de l'agrément établit pour chaque vidange un bordereau de suivi des matières de vidange en trois volets comportant a minima les informations prévues à l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé. Ces trois volets sont conservés respectivement par le propriétaire de l'installation vidangée, le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination. Le volet conservé par le propriétaire de l'installation vidangée est signé par lui-même et le bénéficiaire de l'agrément. Ceux conservés par le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination sont signés par les trois parties.

Le bénéficiaire de l'agrément adresse au service en charge de la police de l'eau, chaque année avant le 1^{er} avril, un bilan d'activité de vidange de l'année antérieure. Ce bilan comporte a minima :

- les informations concernant le nombre d'installations vidangées par commune et les quantités totales de matières correspondantes ;
- les quantités de matière dirigées vers les différentes filières d'élimination ;
- un état des moyens de vidange dont dispose le bénéficiaire de l'agrément et les évolutions envisagées.

Ce document comprend en annexe une attestation signée par le responsable de chaque filière d'élimination indiquant notamment la quantité de matières de vidange livrée par le bénéficiaire de l'agrément.

Le bénéficiaire de l'agrément tient à jour un registre, classé par dates, comportant les bordereaux de suivi des matières de vidange ainsi que les bilans annuels d'activités. Ce document est tenu en permanence à la disposition du préfet et de ses services. La durée de conservation des bordereaux de suivi et des bilans annuels est de dix années.

Article 4 : Contrôle par l'administration

Le préfet et ses services peuvent procéder à la réalisation des contrôles nécessaires à la vérification de l'exactitude des déclarations effectuées par le bénéficiaire de l'agrément et contrôler le respect de ses obligations au titre de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé et du présent arrêté. Ces opérations de contrôle peuvent être inopinées.

Article 5 : Modification des conditions de l'agrément

En cas de modification ou de projet de modification de la quantité maximale annuelle de matières de vidange agréée et/ou de la (des) filière(s) d'élimination, le bénéficiaire de l'agrément sollicite auprès du Préfet une modification des conditions de son agrément.

Article 6 : Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de l'agrément de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 7 : Durée de l'agrément

La durée de validité de l'agrément est fixée à dix ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

A l'expiration de cette période, l'agrément peut être renouvelé pour une même durée maximale de dix ans, sur demande expresse du bénéficiaire. La demande de renouvellement de l'agrément est transmise au service en charge de la police de l'eau au moins six mois avant la date limite de fin de validité de l'agrément initial. Cette demande est accompagnée d'un dossier comportant l'ensemble des pièces mentionnées à l'annexe I de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé actualisées.

Lorsque les modalités ci-dessus sont respectées, la validité de l'agrément initial est prolongée jusqu'à notification de la décision préfectorale concernant la demande de renouvellement.

Le Préfet peut toutefois décider de retirer cette prolongation temporaire d'agrément conformément à l'article 9 ou en cas de manquement du demandeur à ses obligations dans le cadre de l'instruction de son dossier de demande de renouvellement d'agrément.

Article 8 : Suspension ou suppression de l'agrément

L'agrément peut être retiré ou modifié à l'initiative du Préfet dans les cas suivants :

- en cas de faute professionnelle grave ou de manquement à la moralité professionnelle ;

- lorsque la capacité des filières d'élimination des matières de vidange ne permet pas de recevoir la quantité maximale pour laquelle le bénéficiaire a été agréé ;
- en cas de manquement du bénéficiaire aux obligations de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé, en particulier, en cas d'élimination de matières de vidange hors des filières prévues par l'agrément ;
- en cas de non-respect des éléments déclarés dans la demande d'agrément.

En cas de retrait ou de suspension de l'agrément, le bénéficiaire ne peut plus assurer les activités mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et est tenu de prendre toute disposition nécessaire pour veiller à ce que les matières de vidange dont il a pris la charge ne provoquent aucune nuisance et de les éliminer conformément à la réglementation.

Le bénéficiaire dont l'agrément a été retiré ne peut prétendre à un nouvel agrément dans les six mois à compter de la notification de la décision de retrait.

Article 9: Publication et information des tiers

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État du département du Gard.

Une liste des personnes agréées est publiée sur le site Internet de la préfecture.

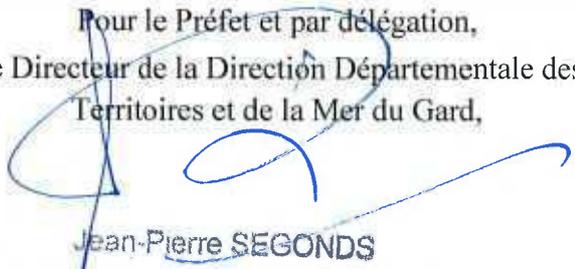
Une copie est adressée pour information au Président de la Chambre d'Agriculture du Gard et au Directeur de la Délégation Territoriale l'Agence Régionale de Santé.

Article 10 : Exécution

Le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le **22 MAI 2013**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de la Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Gard,


Jean-Pierre SEGONDS

Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif compétant, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois par le pétitionnaire et dans un délai de quatre ans par les tiers dans les conditions de l'article L.514-6 du code de l'environnement.



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2013088-0006

**signé par Mr le Préfet du Gard
le 29 Mars 2013**

DIRECCTE

**ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE
LA MEDAILLE DU TRAVAIL**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

DIRECCTE Languedoc Roussillon
Unité Territoriale du Gard
Pôle Economie et Entreprise
174 rue Antoine Blondin
CS 33007
30908 – NIMES – Cedex 2

Arrêté n° portant attribution de la médaille d'honneur du travail

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;
- VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;
- VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;
- VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;
- VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;
- VU l'arrêté du 7 février 1957 de M. le Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité Sociale ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail ;
- VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité Sociale ;
- VU la circulaire du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du travail ;
- VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;
- A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2013 ;
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Régional Adjoint, Chef de l'Unité Territoriale du Gard

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

Monsieur ABARA Mohamed
SOUDEUR-AJUSTEUR, SAUR, NIMES .

Monsieur AGNIEL Gilbert
AGENT DE PRODUCTION, RHODIA OPERATIONS, ST MAURICE L'EXIL.

Monsieur AKNIN David
RESPONSABLE PROJETS, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Madame AMER Nathalie
HOTESSE D'ACCUEIL, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE.

Monsieur ANDRE Patrick
AGENT ADMINISTRATIF, CPAM DU GARD, NIMES.

Madame ANDREO Ghislaine née GUILLEMET
CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur ARTERO Emmanuel
ATTACHE DE DIRECTION, CLINIQUE JEAN PAOLI, ARLES.

Monsieur ATTALI Pierre
AGENT DE MAITRISE, STE GENERALE POUR TECHNIQUES NOUVELLES, BAGNOLS SUR CEZE .

Madame AUBARET Brigitte née LLORENS
SECRETAIRE DE DOCUMENTATION, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Madame AUCLAIR Evelyne née BOUILLARD
INSPECTEUR CONSEIL , AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur BADEL Alain
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame BADIA Mireille née DUFFAIT
RETRAITEE, MADAME BADIA, BERNIS.

Monsieur BADIA Pierre
RETRAITE, POLE EMPLOI, PARIS.

Monsieur BALDIT Marc
CUISINIER, A M E F P A , LE MARTINET.

Madame BARANGER Nathalie née SCHREPEL
HOTESSE D'ACCUEIL CAISSES, CASTORAMA, MONTFAVET.

Monsieur BARATHIEU Patrice
CHAUFFEUR, BASTIDE - ARTS DE TABLE, SAINT PRIVAT DES VIEUX.

Madame BARNEOUD-ROUSSET Michelle née HERAUD
GESTIONNAIRE SANTE, EOVI MUTUELLE, AVIGNON.

Monsieur BASTIDE Didier
TECHNICIEN CLIENTELE, E R D F - G R D F, MONTPELLIER.

Monsieur BATY Stéphane
OUVRIER QUALIFIE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Monsieur BAUX Philippe
CADRE, C.P.A.M. DU GARD, NIMES.

Monsieur BEAU Alain
CONDUCTEUR, OCEAN SA., NIMES.

Monsieur BELAID Said
MACON, SARL. FERNANDES CONSTRUCTIONS, RODILHAN.

Monsieur BELIN Jean-Pierre
TECHNICIEN PRINCIPAL, AREVA NP SAS, LYON.

Monsieur BELLET Alain
RESPONSABLE MAINTENANCE 2E NIVEAU, SAUR FRANCE, NIMES.

Monsieur BELROMARI Cheikh
EQUIPIER TECHNIQUE, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur BENARD Franck
MECANICIEN AVION, SABENA TECHNICS FNI, SAINT GILLES.

Monsieur BENEZETH Philippe
SPECIALISTE PRODUIT INDUSTRIEL, HORIBA ABX SAS, MONTPELLIER.

Monsieur BERMOND Jean-Michel
CONDITIONNEUR, EXIDE TECHNOLOGIES SAS, GENEVILLIERS CÉDEX.

Monsieur BEVIA Jean-François
AGENT DE SERVICE, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur BIAU Jérôme
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Mademoiselle BIGOTEAU Christine
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur BLARRE Lucien
OUVRIER DE PRODUCTION, OPTIROC, NIMES.

Monsieur BOISSONNET Lionel
BRIGADIER DE POLICE, MAIRIE, ST GENIES DE MALGOIRES.

Monsieur BON Patrick
OPERATEUR, WAVIN, VARENNES SUR ALLIER.

Monsieur BONNAUD Emmanuel
TECHNICIEN DE MONTAGE, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Madame BONNAUD Gisèle
PREPARATRICE DE COMMANDE, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame BOREL Carmen née CARRASCO
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE, ST GENIES DE MALGOIRES.

Madame BOROL Mireille née MEYFFRE
EMPLOYEE DE SERVICE, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.

Madame BOSSER Brigitte née DUMAY
APPROVISIONNEUR, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE., CREIL.

Madame BOULET Christelle
AGENT DE PROPRETE, ONET SERVICES, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur BOUMEDJAOUD Yazid
CHAUDRONNIER, GEOMETAL, ALES.

Monsieur BRAHIC Laurent
CONDUCTEUR, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Madame BREYE Laure née GILLY
ASEM 1ère classe, MAIRIE DE RODILHAN, RODILHAN.

Madame BRINGAS Sylvie née PLAISANT
AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE, LA MAISON DE SECOURS, BESSEGES.

Monsieur BRIOLLAND Cyril
TECHNICIEN, UTC - FIRE & SECURITY SERVICES, CERGY.

Monsieur BRUN Roger
CARROSSIER, GRANDS GARAGES DU GARD PEUGEOT, NIMES.

Monsieur BRUNEAU Serge
TECHNICIEN METHODES, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Madame BURNOUF Sandrine née VOLLEREAUX
DOCUMENTALISTE, EUROSCRIPT SERVICES SA., MONTIGNY LE BRETONNEUX.

Madame CABANEL Isabelle
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET MARKETING, ONTEX HEALTH CARE FRANCE,
MAUGUIO CEDEX.

Madame CALMETTES Roselyne née GARRIC
AGENT, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur CALVES Roland
TECHNICIEN INTERVENTION, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame CAMMAL Nathalie née EVANNO
COMPTABLE, C.P.A.M. DU GARD, NIMES.

Madame CANDEAU-SERENARI Marie-France
CHEF DE DEPARTEMENT, POLE EMPLOI, PARIS.

Monsieur CANET Jean-Baptiste
MECANICIEN D'ENTRETIEN, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur CARPANEDO Jean-Pierre
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CARRARA Laurent
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, SAUR FRANCE, NIMES.

Mademoiselle CASCALES Candice
CONSEILLERE SERVICE CAISSES, CARREFOUR BEAUCAIRE, BEAUCAIRE.

Monsieur CASOLI Bernard
INGENIEUR, I R S N, SAINT PAUL LEZ DURANCE.

Monsieur CATALA Gil
TECHNICIEN CONTROLE QUALITE SURVEILLANCE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame CATARSI Caroline
COORDINATRICE ACHAT MATIERES PREMIERES, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur CAULIN Olivier
OPERATEUR, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame CAUSSE Monique née SARRETTO
FEMME DE MENAGE, S I D E A , LA GRAND COMBE.

Madame CAZALET Hélène
ADJOINTE DE DIRECTION, ARGEL SUD EST, NIMES.

Monsieur CAZIER Xavier
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur CHABROL Bernard
CHEF D'EQUIPE, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur CHAIX Laurent
AGENT DE SECURITE CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame CHAMBON Marina
VENDEUSE OPTIQUES, MUTUALITE FRANCAISE DU GARD, NIMES.

Monsieur CHAMBON Thierry
CONDUCTEUR MACHINE, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Monsieur CHAMBON Vincent
ELECTROTECHNICIEN USINE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Monsieur CHAPISEAU Stéphan
OUVRIER QUALIFIE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Monsieur CHAPUIS Xavier
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur CHARRIER Christophe
MAGASINIER, S.A.S. PONTICELLI FRERES, PIERRELATTE.

Madame CHATELAIN Nathalie
TECHNICO-COMMERCIAL SEDENTAIRE, REXEL FRANCE, NIMES.

Madame CHAUSSIGNAC Agnès née ILARDI
ASSISTANTE COMMERCIALE, EOVI, VALENCE CEDEX.

Madame CHAUVIN DE PRECOURT Nathalie née DUBEL
PSYCHOLOGUE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur CHAZALON Laurent
AGENT DE SECURITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame CHERON Stéphanie née AVICE
CHARGEE D'AFFAIRES, GIE AG 2 R, PARIS.

Monsieur CHEVALIER Frédéric
AGENT TECHNIQUE REGLEUR INSTRUMENTALISTE, EIFFAGE ENERGIE
MEDITERRANEE, CADEROUSSE.

Monsieur CHIVALIER Philippe
TECHNICIEN QUAI EXPEDITION, GROUPE BIGARD, ROGNONAS.

Monsieur CHRISTIAEN Stéphane
MAGASINIER, LABROSSE EQUIPEMENT, SAINT PERAY .

Monsieur CLARET Christian
TECHNICIEN METHODES, AREVA NC, PIERRELATTE.

Monsieur COMET Laurent
RESPONSABLE D'UNITE, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur CONVERT Stéphane
PREPARATEUR DE CHARGES, SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Monsieur COQUELIN Florent
EMPLOYE LOGISTIQUE, AUCHAN APPROVISIONNEMENTS ET LOGISTIQUE, NIMES.

Madame COULET Samira née GHELIS
VENDEUSE, ANDRE SA, PARIS.

Madame COURBERAND Sandrine née PONZIO
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, ARGEL SUD EST, NIMES.

Monsieur CRESPIN Bruno
TECHNICIEN BE, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Monsieur CRUZ Domingo
CHEF D'EQUIPE, EIFFAGE CONSTRUCTION GARD, NIMES.

Madame DAMIE Béatrice
AGENT D'ASSURANCE, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.

Monsieur DANCE Pascal
RESPONSABLE TECHNIQUE, FEDERATION DE PECHE DU GARD, NIMES.

Monsieur DAOUDI Rachid
AGENT DE SERVICE AS1, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Madame DARRAS Catherine
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.

Monsieur DAUMAS Christian
RETRAITE, EDF GDF SCES MONTPELLIER HERAULT, MONTPELLIER.

Madame DAUZAL Brigitte
ANIMATRICE DE SERVICE, CARREFOUR BEAUCAIRE, BEAUCAIRE.

Madame DE AZAVEDO KALOCI Catherine
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur DE MORA André
AGENT ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Madame DE VOLONTAT Emmanuelle née TOUBOUL
CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame DE VOLONTAT Emmanuelle née TOUBOUL
CONSEILLERE POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur DELAFOY Michel
RESPONSABLE D'AFFAIRES, EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE, CADEROUSSE.

Monsieur DELBECQUE Vincent
AGENT, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame DELCAUSSE Véronique née PALLAYE
ASSISTANTE SECRETAIRE MEDICALE, AISMT, NIMES.

Madame DELEUIL FARAIL Mireille
RETRAITEE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DELEUZE Jocelyn
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DEMONTY Dominique
AGENT DE PRODUCTION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur DENET Marc
MECANICIEN, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Madame DENKERT Sylvie
AGENT DE SERVICE, A M E F P A , LE MARTINET.

Madame DENOZI Malorie née VIDAL
TECHNICIEN CHIMISTE, SAUR FRANCE, NIMES.

Madame DEQUIDT Lucie
RESPONSABLE ADMINISTRATION DES VENTES, OPTIROC, NIMES.

Monsieur DEROUETTE François
CHEF D'EQUIPE LOGISTIQUE, FM LOGISTIC, LAUDUN L'ARDOISE.

Madame DESFETES Sylvie née GRANGETTO
COMPTABLE, CAF DU GARD, NIMES.

Madame DESPREZ Françoise née RUFETE
AGENT DE COLLECTIVITE, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur DEYDIER Pascal
TECHNICIEN PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame DIDRY Florence née HEIDEIGER
TECHNICIENNE CONSEIL EXPERT, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur DIGON David
CONDUCTEUR ECH 2, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur DION Bertrand
ADJOINT DIRECTEUR DE SITE AUTOROUTIER, ARGEDIS S.A., MARGUERITTES.

Monsieur DOGNIN Jean-Bernard
INGENIEUR, STE GENERALE POUR TECHNIQUES NOUVELLES, BAGNOLS SUR CEZE .

Madame DOLADILLE Line née DOS SANTOS
AGENT D'ENTRETIEN, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

Madame DOLHADILLE FOLCHER Corinne née FOLCHER
CONSEILLERE EN CLIENTELE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Madame DOMERGUE Hélène née ALUCE
RESPONSABLE AGENCE MUTUELLE SANTE, MUTUELLE NATIONAL TERRITORIALE,
PARIS.

Madame DONNAT Claire née FOURNIER
CONSEILLERE EN GESTION DE PATRIMOINE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,
MARSEILLE.

Monsieur DORIER Jean-Louis
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DROUET Bruno
ASCENSORISTE, THYSSENKRUPP ASCENCEURS, ANGERS.

Madame DUBOIS Catherine née LEBSIR
CONSEILLER, LES MUTUELLES DU SOLEIL, NICE.

Madame DUMONT Lisianne née DEJEAN
MAGASINIER CARISTE, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur DUMONT Philippe (A titre posthume)
MAGASINIER CARISTE, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur DUR Philippe
EMPLOYE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame DURAND Valérie
CHARGEES DE CLIENTELE, ADREA MUTUELLE, NIMES.

Monsieur DUSFOUR Jean-Pierre
OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Monsieur ELLUL Jean-Philippe
TECHNICIEN DE PRODUCTION, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame ERNEST Sophie
TECHNICIEN CONSEIL, CAF DU GARD, NIMES.

Madame ESPOSITO-BILLARDELLI Nathalie
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE, PONT SAINT ESPRIT.

Madame FABREGUE Régine
AIDE SOIGNANTE, CARMi DU SUD EST, ALES.

Monsieur FALASCHI Jean-Luc
TECHNICIEN INFORMATIQUE, EXPANSIA, ARAMON.

Madame FANTIN Catherine née PAQUELET
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

Madame FAUCONNIER Sylvie née BUISSERON
TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE , POLE EMPLOI - MAS DE VILLE, NIMES.

Monsieur FAYOLLE Miguel
EMPLOYE COMMERCIAL, INTERMARCHE SA. ARPEL, LUNEL.

Madame FERNANDEZ Laura née DE CASTRO ANTUNES
COMPTABLE, TROC DE L'ILE, LES ANGLÉS.

Monsieur FERREOL Pascal
CHEF DE CUISINE, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.

Monsieur FERRER Jacques
PREPARATEUR DE CHARGES , SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Madame FERRIER Dominique née LOPEZ
ADJOINTE TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE DE RODILHAN, RODILHAN.

Monsieur FILLAULT Philippe
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur FOURNON Xavier
CHARGE D'AFFAIRES SENIOR, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame FRANTZ Sylvie
SECRETAIRE MEDICALE, AISMT, NIMES.

Monsieur FRAYSSE Didier
CHEF D'EXPLOITATION, GEODIS CALBERSON, NIMES.

Monsieur FRAZZITTA Grégory
CERTIFIEUR POINTEUR, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, NIMES.

Monsieur FRIT Jean-Marc
CADRE, SAUR FRANCE, NIMES.

Madame GALIBERT Florence
EMPLOYEE, GARDIS PROMOCASH SARL, ALES.

Monsieur GALTIER Alban
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GARCIA François
CHEF D'AGENCE, COMASUD, MARSEILLE.

Monsieur GARCIA Raoul
OUVRIER QUALIFIE, CAISSE AUTONOME NATIONALE DE SECURITE SOCIALE DANS
LES MINES, ALES CEDEX.

Mademoiselle GARCIA Rosario
TECHNICIENNE, NIMES PATHOLOGIE, NÎMES.

Monsieur GARCIN Patrick
CHEF D'EQUIPE, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur GARRIDO Mariano
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur GASQUEZ Michel
TECHNICIEN QUALITE LABORATOIRE, MERIDIONALE DES PREFABRIQUES BETON -
MPB SAS, LUNEL.

Monsieur GAUSSORGUES Jean-Marc
PRODUCTEUR D'ASSURANCES, ALLIANZ SCAP-C, PARIS LE DEFENSE CEDEX.

Madame GAUVIN Marie-Huguette
AGENT DE SERVICE AS1, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur GAYE Michel
RESPONSABLE ACHATS GENERAUX, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur GENTILI Claude
INGENIEUR D'ETUDES EN ELECTRICITE, STE GENERALE POUR TECHNIQUES
NOUVELLES, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GERIN Michel
AGENT DE SERVICE AS1, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Madame GERMAIN Marie-Thérèse née PELATAN
GESTIONNAIRE TECHNIQUE DES DROITS, REGIME SOCIAL DES INDEPENDENTS,
MONTPELLIER.

Monsieur GERVAIS Christophe
REFERENT TECHNIQUE EN VERIFICATION LEGISLATION, CAF DU VAUCLUSE,
AVIGNON.

Monsieur GHATAS Waguim
AGENT TECHNIQUE RECHERCHE DE FUITES, VEOLIA EAU - STE AVIGNONNAISE
DES EAUX, AVIGNON.

Monsieur GHISALBERTI Michel
OUVRIER D'USINE, RAYNAL & ROQUELAURE PROVENCE, CAMARET SUR AIGUES.

Mademoiselle GIL Isabelle
AGENT HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur GINHAC Thierry
RESPONSABLE CLIENTELE, SAUR FRANCE, NIMES.

Monsieur GIRARD Thierry
EMPLOYE, GARDIS PROMOCASH SARL, ALES.

Monsieur GONTIER Eric
AGENT D'EXPLOITATION ADDUCTION EAU POTABLE, SAUR - STE AMENAGEMENT
URBAIN ET RURAL, NIMES.

Monsieur GRALL Michel
CONDUCTEUR PRESSE FLEXO, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.

Monsieur GRASSET Richard
CHARGE DE GESTION DES RESEAUX 1ER NIVEAU , SAUR, NIMES .

Monsieur GRIMALDI Christophe
SOUS DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur GUIGUES Laurent
RESPONSABLE APPROVISIONNEMENT, ARGEL SUD EST, NIMES.

Madame GUIGUES Véronique née SOUCHE
ASSISTANTE ADV, ADREA MUTUELLE, NIMES.

Monsieur GUILLEM Jean-Pierre
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur GUTIERES Didier
AGENT DE MAITRISE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Monsieur HAMRAOUI Akim
MAGASINIER, J A B I L, BREST.

Madame HAREL-SIRAUT Evelyne née HAREL
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame HEISSAT Géraldine née MARTINEZ
TECHNICIENNE QUALIFIEE ALLOCATAIRES, POLE EMPLOI PACA, MARSEILLE.

Monsieur HENNIAUX Laurent
CONTROLEUR POINTEUR, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.

Monsieur HILLORION Eric
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur HUGUES Jean-Jacques
DELEGUE COMMERCIAL, NESPOLI FRANCE SAS, LA CAPELLE.

Monsieur IAQUINTA Robert
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame ILLY Claire née SIRACUSA
RESPONSABLE DE MAGASIN, NETTO, MILHAU.

Monsieur JALAGUIER Alain
CONDUCTEUR ECH 3, H A R I B O , UZES.

Monsieur JAMOT Yves
DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT, SYSTEME U SUD, VENDARGUES CEDEX.

Monsieur JANS Emmanuel
RESPONSABLE MECANIQUE EN CONSTRUCTION, STE GENERALE POUR
TECHNIQUES NOUVELLES, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur JEAN Dominique
AGENT DE DEPOT, LAFARGE BETONS SUD EST, AIX EN PROVENCE.

Monsieur JOUBERT Michel
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur JOULLIE Olivier
TECHNICIEN ELECTROTECHNICIEN, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur JOURDAN Pascal
TECHNICIEN ATELIER SERVICE APRES VENTE, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Madame JOURDAN Sandrine
TECHNICIENNE LOGISTIQUE, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur JOUVE Sylvère
TECHNICIEN PROGRES CONTINU, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur KHLIFI BOUABDELLAH
POLYVALENT THERMOFORMAGE, VITEMBAL, REMOULINS.

Madame LABROT Murielle née TRIBERT
OPERATEUR ATELIER, MINET SA., SAINT PRIVAT DES VIEUX.

Madame LALAMI Djennat
AGENT DE PROPLETE, ONET SERVICES, MARSEILLE.

Madame LALLEMAND Florence
ASSISTANTE COMMERCIALE, OPTIROC, NIMES.

Monsieur LARROQUE Marc
CHEF DE SECTEUR VENDEUR, SOCIETE COMMERCIALE CITROEN, MONTPELLIER.

Monsieur LAURENS Alain
JOURNALISTE REDACTEUR, SEILPCA, MARSEILLE.

Monsieur LAURIOL Pascal
AGENT TECHNIQUE ECH 1, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur LE HERISSE Freddy
ELECTROTECHNICIEN POSTE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Madame LEBEL Coralie
CHEF DE PARTIE BOULE, LE GRAU DU ROI LOISIRS SAS, LE GRAU DU ROI.

Monsieur LECERC Christian
TOLIER SPECIALISTE, GRANDS GARAGES DU GARD PEUGEOT, NIMES.

Monsieur LECOUTRE Serge
CHARGE METHODES DECHETS REBUTS, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame LEGANGNEUX Françoise née DUBREUCQ
ASSISTANTE DIRECTION, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur LEHU Michel
AGENT EXPLOITATION RESEAUX, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur LEMETAIS Eric
TECHNICIEN DE PRODUCTION, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur LENGELEZ Alain
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, MAIRIE DE RODILHAN, RODILHAN.

Monsieur LENOIR Philippe
OUVRIER POLYVALENT MONTEUR, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Mademoiselle LEPREVOST Corinne
INFIRMIERE, SARL L'ENSOLEILLADE, LATTES.

Monsieur LESUR Eric
AGENT DE MAITRISE, MONCIGALE S.A.S., BEAUCAIRE.

Monsieur LOBIER Edmond
MANUTENTIONNAIRE, OPTIROC, NIMES.

Madame LORCA Annie née FRAISSE
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Mademoiselle MADAJ Valérie
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Madame MADEIRA Catherine née BRATEAU
RESPONSABLE DE SECTEUR, STRADAL, BERGERAC.

Madame MAGROU Stéphanie
GESTIONNAIRE CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MAILLE Jean-Marie
INFIRMIER, CLINIQUE DU PONT DU GARD, REMOULINS.

Monsieur MAILLET Claudy
BOUCHER, CSF FRANCE SAS, SALON DE PROVENCE.

Madame MAILLOUX Eliane née MARCELIN
RETRAITEE, MAIRIE DE RODILHAN, RODILHAN.

Madame MANCHELIN Katia
CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI PACA, MARSEILLE.

Madame MARTIN Josette née ASTRE
AGENT DE SERVICE LOGISTIQUE, CENTRE MEDICAL DE CONVALESCENCE, LA
GRANDE MOTTE.

Mademoiselle MARTINELLI Magali
ATSEM, MAIRIE D' ESTEZARGUES, ESTEZARGUES.

Monsieur MARTINEZ Guy
OPERATEUR PRODUCTION TRAITEMENT 5e NIVEAU, SAUR, NIMES .

Monsieur MARTINEZ Thierry
CHEF DE POSTE, FERROPEM, LAUDUN.

Monsieur MASSADOR Jacques
EMPLOYE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame MASSELOT Solange
AMP, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL CEDEX.

Monsieur MAURIN Claude
CARISTE, AUCHAN LOGISTIQUE, NIMES.

Monsieur MAURIN Dominique
TECHNICIEN EN MAINTENANCE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur MAYARD Pierre
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame MEGIAS Laurence née DELMAS
ASSISTANTE COMMERCIALE, FRANCE BOISSONS SUD EST, BOUC BEL AIR.

Monsieur MELIS Henri
AGENT DE SERVICE ASI, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur MENDES José
ASSISTANT PRINCIPAL, ECS COMPTABILITE, LUNEL.

Madame MENRAS Karine née GOUT
ATTACHEE COMMERCIALE, IGUAL, VILLENEUVE LES MAGUELONE.

Monsieur MERLE Laurent
MECANICIEN AUTOMOBILE, RENAULT FRANCE AUTOMOBILES, NIMES.

Monsieur MINARRO Alain
PLOMBIER, SAUR, NIMES.

Monsieur MISTRAL Jean-Pierre
EMPLOYE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame MITHOIS Marie-Christine
CHEF DE VENTES, LYRECO FRANCE SAS, MARLY.

Monsieur MOCHET Gérard
CHEF DE SERVICE TECHNICIEN, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur MOLLET Frédéric
TECHNICIEN D'INTERVENTION CLIENTELE, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur MORENO Daniel
TECHNICIEN DE MONTAGE, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Monsieur MOTA Michel
DIRECTEUR DE SUCCURSALE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Madame MOTTET Laure née RIBES
TECHNICIEN CPAM, CPAM DU GARD, NIMES.

Madame MOULIN Mireille
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, CARMi DU SUD EST, ALES.

Monsieur MOZET David
CONSEILLER DE VENTE, CARREFOUR, NIMES.

Monsieur MULLER Guy
TECHNICIEN EN MONTAGE MECANIQUE, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Madame MUNOZ Betty née BOSSEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE, PONT SAINT ESPRIT.

Monsieur NADAL Franck
DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur NAJAS Stéphane
TECHNICIEN MICRO INFORMATIQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Madame NATALE Annick née CLEMENCEAU
ASSISTANTE DEVELOPPEMENT, TROC DE L'ILE, LES ANGLES.

Monsieur NAVARRO Jean-Robert
CHEF DE CHANTIER PRINCIPAL, SCREG SUD EST, VITROLLES.

Monsieur NGUYEN Van Quang
OUVRIER MONTEUR CABLEUR, APELEM DMS GROUP, NIMES.

Monsieur NISON Bruno
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, DALKIA, MONTPELLIER.

Madame NOIRHOMME Christine née AUBRUCHET
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Madame NOVELLI Dominique née TUELA
COMPTABLE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur ONEDERRA Michel
CHARGE GESTION DES RESEAUX 3E NIVEAU, SAUR, NIMES .

Monsieur OZIL Patrice
COORDINATEUR PRODUCTION, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Madame PAGES Valérie
TECHNICIENNE CONSEIL PRESTATIONS, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur PANATTONI Sylvain
AGENT DE MAITRISE SERVICES ESPACES VERTS, MAIRIE, ST GENIES DE
MALGOIRES.

Monsieur PARASMO Florent
AGENT PORTUAIRE, PORT DE PLAISANCE DE PORT CAMARGUE, LE GRAU DU ROI.

Monsieur PASCAL Claude
ASSISTANT DE GESTION LOGISTIQUE, LOGIS CEVENOLS, ALES.

Madame PASTOR Fabienne
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, ARGEL SUD EST, NIMES.

Monsieur PASTRE Jean-Michel
CHEF DE PROJET EN INFORMATIQUE, ADREA MUTUELLE, NIMES.

Monsieur PAULEAU Alain
EMPLOYE DE BANQUE, BNP PARIBAS LEASE GROUP, MARSEILLE.

Monsieur PAULET Michel
CHARGE D'AFFAIRES ET DE PRESCRIPTION TP, WAVIN, VARENNES SUR ALLIER.

Monsieur PELISSIER Gilles
AGENT DE SERVICE AS1, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur PELORJAS Jean Marie
FILEUR PERMANENT, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur PENIN Olivier
CHARGE D'EXPLOITATION INFORMATIQUE, ADIL DU GARD, NIMES.

Monsieur PEREZ Sylvain
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame PEREZ Sylvie née BOUDET
DIRECTRICE FOYER LOGEMENT, A M E F P A , LE MARTINET.

Madame PERICART Caroline née VIANEY
SECRETAIRE, EIFPAGE ENERGIE MEDITERRANEE, CADEROUSSE.

Madame PERNET Béatrice née GOURDOUZE
CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur PERRIN Jacques
OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE ECHELON C, OPTIROC, NIMES.

Madame PESENTI Anne née PESENTI
CONSEIL GESTION DE PATRIMOINE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur PETAN Thierry
CONDUCTEUR ECHELON 3, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur PETIT Richard
RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES, REEL SAS, ST CYR AU MONT D'OR.

Madame PETROFF Nathalie née MAKOTA
SECRETAIRE, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, NIMES.

Monsieur PIBAROT Bruno
CONDUCTEUR INSTALLATION RETRAITEMENT, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame PICARD Françoise
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE, MAIRIE DE RODILHAN, RODILHAN.

Madame PIERINI Henriette née HENRIOT
RESPONSABLE D'EQUIPE, STMI AREVA, SAINT PAUL LEZ DURANCE.

Madame PIERREDON Monique née AMET
CAISSIERE, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.

Madame PIGNOL Ghislaine
CHEF DE CABINE, AIR FRANCE, ROISSY CDG.

Monsieur PLEINET Hervé
CARISTE EXTRUSION, WAVIN, VARENNES SUR ALLIER.

Madame PLIQUE Sonia
TECHNICIENNE 3EME TRANSFERT, GROUPE BIGARD ROGNONAS, ROGNONAS.

Madame POBO Isabelle née PHILIP
ASSISTANTE SERVICE CONSOMMATEURS, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur PONSON Alain
TECHNICIEN LABORATOIRE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur PONTIER Thierry
TECHNICIEN FLUIDES, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur PORTALES Jean-Pierre
OUVRIER DE LOGISTIQUE N1, LA MAISON DE SECOURS, BESSEGES.

Madame PORTMANN Josette née BOUCHET
CONDUCTRICE SUR MACHINES, MINET, SAINT-CHAMOND.

Monsieur POUDIERE Sylvain
AGENT DE SECURITE CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame POULAIN Monique
RESPONSABLE DE GROUPE, SFD ENTREPRISE, PUTEAUX CEDEX.

Monsieur POULET Franck
EMPLOYE COMMERCIAL, SYSTEME U - CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.

Monsieur POURCHIER Alain
OPERATEUR ALLIAGE, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Madame POYET Christine née DUPRAT
EMPLOYE D'ENTREPOT LOGISTIQUE, AUCHAN LOGISTIQUE, NIMES.

Monsieur PRADEILLES Christophe
TECHNICO-COMMERCIAL SEDENTAIRE, COMPTOIR CENTRAL D'ELECTRICITE,
LYON.

Madame PRADELL VIALA Sonia
HOTESSE DE CAISSE, HYPER U, ALES.

Monsieur PRIMICERIO Pierre
TECHNICIEN, COFELY AGENCE OUEST PROVENCE, VITROLLES CEDEX.

Monsieur RAGOT Thierry
INGENIEUR VENTILATION NUCLEAIRE, STE GENERALE POUR TECHNIQUES NOUVELLES, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame RAMON Laurence
INSPECTRICE DE RECOUVREMENT, URSSAF DU GARD, NIMES.

Monsieur RANGOTTE Patrice
CONSEILLER DE VENTE, CASTORAMA, MONTFAVET.

Madame RANVIER Sylvie née BERNARD
SECRETAIRE ADMINISTRATIVE, CE MELOX, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur RASOLOFONDRAIBE Richard
EMPLOYE LOGISTIQUE NIMES, AUCHAN LOGISTIQUE, NIMES.

Monsieur REBOTIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur REBUFFO Luc
MANAGER KEN, KPMG - RÉGION SUD-EST, MARSEILLE.

Monsieur RETCHVICH Jean-Luc
ATTACHE AU SERVICE DE LA CLIENTELE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Monsieur REYNAUD William
EMPLOYE LOGISTIQUE, AUCHAN LOGISTIQUE NIMES, NIMES.

Monsieur REYNES Thierry
TECHNICIEN RESEAU ANIMATEUR, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame RICARD Nadia
AGENT DE PRODUCTION, CLEAR CHANNEL, BOULOGNE BILLANCOURT.

Madame RIOS Esther
CHARGE D'AFFAIRES GRANDS COMPTES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame RIQUAUD Odette
AGENT DE SERVICE, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Monsieur ROJO Jean-Olivier
TECHNICIEN GED, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur ROMIEUX Hervé
EMPLOYE COMMERCIAL, SUPER U, ALES.

Monsieur ROQUES Philippe
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame ROTH Katia
COMPTABLE, CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE MOTTE.

Madame ROUAULT Laurence
EMPLOYEE DU FORT, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Madame ROUMEJON Florence née CASSAN
ATSEM, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE VEZENOBRES,
VEZENOBRES.

Madame ROY Catherine
DIRECTRICE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur ROY Olivier
RESPONSABLE MAINTENANCE CHIMIE ORGANIQUE, SOLVAY SPECIALITES
FRANCE, SALIN-DE-GIRAUD.

Madame ROYER Sophie
DELEGUEE DENTAIRE, PIERRE FABRE SANTE INFORMATION, CASTRES.

Monsieur RUIZ Jean-Claude
AGENT QUALIFIE DE PROPLETE, ONET SERVICES, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur RUSCASSIER Sébastien
CONDUCTEUR ECHELON 3, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur SABATIER Eric
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame SADK Yasmina née ZENASNI
COMPTABLE, CAF DU GARD, NIMES.

Madame SAFFER Catherine
ASSISTANTE DE DIRECTION, EOVI, VALENCE CEDEX.

Monsieur SAINT-JOURS Bernard
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur SAINT-PIERRE Patrick
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur SAISSE Léopold
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SALAZAR Vincent
MAGASINIER, CROUZET AUTOMATISMES, ALES.

Monsieur SALERT Laurent
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Madame SALLE Bernadette née BOULET
RESPONSABLE CLIENTELE, AXA FRANCE, NANTERRE.

Madame SANSON Corine
RESPONSABLE BOUTIQUE, PROMINTIME, LYON.

Madame SCHIEVEN Claire née LACLAVETINE
EMPLOYEE, BNP - PARIBAS, NIMES.

Monsieur SDREMBEK Michel
OPERATEUR EXTRUSION, WAVIN, VARENNES SUR ALLIER.

Monsieur SERENARI Roderick
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame SHEPRINGUE Valérie
HOTESSE DE CAISSE, LECLERC - SAS ANGLEDIS, LES ANGLES.

Monsieur SICARD Christophe
TECHNICIEN D'ATELIER, SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Madame SIMON Catherine née CHATELAIN
RESPONSABLE PROMOTION ET COMMUNICATION, OFFICE DE TOURISME LA
GRANDE MOTTE, LA GRANDE MOTTE.

Madame SOLEIROL Laurence
CHARGEES D'AFFAIRES, BONNA SABLA SA., PARIS LA DEFENSE.

Madame SOUBEIRAN Patricia née CANONGE
CHARGEES DE CLIENTELE, ADREA MUTUELLE, NIMES.

Monsieur STEINMETZ François
CONSEILLER JURISTE, ADIL DU GARD, NIMES.

Madame TABERNER Régine née SOULAGES
AGENT DE MAITRISE, E. T. A. P. E. ATELIER, NIMES.

Madame TABUSSE Catherine née ROUX
COMPTABLE, NESTLE WATERS SERVICES, GARONS.

Monsieur TAVERNIER Jean-Charles
AGENT TECHNIQUE CARRIERE, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.

Madame TECLES Nathalie
AGENT TERRITORIAL, MONSIEUR LE MAIRE DE PONT-ST ESPRIT, PONT SAINT
ESPRIT.

Monsieur TEDESCHI Dominique
CONVOYEUR DE FONT, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.

Monsieur TEISSIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur TEISSONNIERE Christian
OPERATEUR SUR MACHINES, MINET, SAINT-CHAMOND.

Madame TESTE Patricia née BRUNEAU
COORDINATEUR PACKAGING ASIE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Madame TEYSSIER Sylvie née ARNAC
TECHNICIENNE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur THEVENET Michel
INGENIEUR, STE GENERALE POUR TECHNIQUES NOUVELLES, BAGNOLS SUR CEZE .

Madame THIAULT Cynthia
OPERATRICE CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame THIROUIN Martine née CHATELAIN
TECHNICIEN DE LA BANQUE, LCL -Crédit Lyonnais, VILLEJUIF.

Monsieur URIBES Pascal
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur VALERO Sylvain
ELECTROTECHNICIEN, TAMARIS INDUSTRIES - CD GROUPE DELACHAUX, ALES.

Madame VETTORI Christine
RESPONSABLE PLANNING LOGISTIQUE, GREIF FRANCE S.A.S., LAUDUN.

Madame VIANA Virginie
SECRETAIRE, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur VIDAL Philippe
CONSEILLER DE VENTE, CASTORAMA, NIMES.

Madame VILLARD Mireille née CLAVEL
EMPLOYEE, CASTORAMA, NIMES.

Madame VINCHENT Pierrette née FILLIARD
COMPTABLE, CLEAR CHANNEL, BOULOGNE BILLAN COURT.

Madame VOLLE Hélène née GIORDANO
OPERATRICE THERMOFORMAGE, VITEMBAL, REMOULINS.

Madame VORBURGER Elisabeth née HENAU
CHEF DE SERVICE, SCES SOCIAUX DU TRAFAIL INTER-ENTREPRISES PORTS DE
MARSEILLE, MARSEILLE.

Monsieur VUILLEMENOT Jean-Jacques
DIRECTEUR, CSF FRANCE SAS, SALON DE PROVENCE.

Madame WALENTEK Christine
PHARMACIENNE, CAISSE AUTONOME NATIONALE DE SECURITE SOCIALE DANS
LES MINES, ALES CEDEX.

Monsieur XAVIER Jean-Luc
ELECTROMECHANICIEN, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

Monsieur ABARA Mohamed
SOUDEUR-AJUSTEUR, SAUR, NIMES.

Madame ABERLENC Annie
TECHNICIENNE PRESTATIONS, C.P.A.M. DU GARD, NIMES.

Monsieur ABRIAL Gérard
RETRAITE, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur AGNIEL Gilbert
AGENT DE PRODUCTION, RHODIA OPERATIONS, ST MAURICE L'EXIL.

Monsieur ALLES Alain
RESPONSABLE FONCTION SUPPORT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur AMAYON Patrick
CHAUFFEUR P.L., CREGUT LANGUEDOC - SACER SUD, NIMES.

Madame ARBOUSSET Colette
AGENT DES SERVICES HOSPITALIER, CLINIQUE LES OLIVIERS, GALLARGUES LE
MONTUEUX.

Monsieur ARMAND Alain
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame ARTUPHEL Marie-Christine
AIDE-SOIGNANTE, LA MAISON DE SECOURS, BESSEGES.

Monsieur ATO Claude
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE.

Madame AUBERT Christine née COFFY
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, CARMU DU SUD EST, ALES.

Madame AUBRUN Anne-Marie née BELLOTTO
AGENT DE SERVICE, ONET SERVICES, CAISSARGUES.

Madame AUDEMARD Patricia
RESPONSABLE EXPLOITATION, CALBERSON MEDITERRANEE , SAINT JEAN DE
VEDAS.

Monsieur AUDIBERT ALAIN
CHEF DE CHANTIER, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, NIMES.

Madame AURY Martine née FONT
TECHNICIENNE, URSSAF DU GARD, NIMES.

Madame BADIA Mireille née DUFFAIT
RETRAITEE, MADAME BADIA, BERNIS.

Monsieur BADIA Pierre
RETRAITE, POLE EMPLOI, PARIS.

Monsieur BAGNOLS René
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Madame BARDOT Véronique née LIGONNIERE
CHARGEES DE COMMUNICATION, SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Monsieur BASSET Alain
AGENT DE MAITRISE, SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Monsieur BASTIDE Didier
TECHNICIEN CLIENTELE, E R D F - G R D F, MONTPELLIER.

Monsieur BATAILLER Thierry
AGENT, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur BATAILLEY Jean-Philippe
EMPLOYE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame BAUS Marie-Laure
EMPLOYEE PRINCIPALE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur BELLATON Eric
CADRE BANCAIRE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.

Monsieur BELLET Alain
RESPONSABLE MAINTENANCE 2E NIVEAU, SAUR FRANCE, NIMES.

Madame BERICOURT Frédérique née BLANC
RETRAITEE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame BERTOUX Brigitte née FELZINES
SECRETAIRE, SOLVAY S.A., SALINS DE GIRAUD.

Monsieur BERTOUX Yves
MAGASINIER APPROVISIONNEUR, SOLVAY S.A., SALINS DE GIRAUD.

Monsieur BERTRAND Patrick
TECHNICIEN METHODES INCENDIE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur BESTION Eric
AGENT TECHNIQUE, H A R I B O , UZES.

Monsieur BIOSCA Henri
CHEF MECANICIEN, CARMINATI FRÈRES ET CIE, SAINT PAUL LES FONTS.

Monsieur BISEGNA Jean-Paul
BOUCHER, HYPERMARCHÉ AUCHAN - C.C. MISTRAL 7, MONTFAVET.

Monsieur BLARRE Lucien
OUVRIER DE PRODUCTION, OPTIROC, NIMES.

Madame BOISSIER Christine née BERNARD
EMPLOYEE DE BANQUE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.

Madame BONNET Annie née SOUTOUL
AGENT DE FABRICATION, SCHNEIDER ELECTRIC INDUSTRIES SAS MERLIN GERIN
ALES, ALES.

Monsieur BONNET Bruno
ELECTRICIEN D'ENTRETIEN, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur BONNET David
AGENT DE MAITRISE, SITA - FD, PARIS LA DEFENSE.

Monsieur BOUABDALLAH Mohammed
CARISTE EXPERT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur BOUDON Alain
MONTEUR MECANICIEN, ORYS, AIX EN PROVENCE.

Monsieur BOUDON Richard
OUVRIER, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur BOUSQUET Jean-Marc
AGENT TECHNIQUE, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE .

Madame BOUVIER Frédérique née MAGLIOZZI
COMPTABLE, CPAM du VAUCLUSE, AVIGNON.

Monsieur BOYER Eric
CHEF DE CHANTIER, SADE - AGENCE REGIONALE DE MARSEILLE, MARSEILLE.

Monsieur BRAHIC Jean-Jacques
TECHNICIEN S.A.V, SANDVIK MINING AND CONTRUCTION FRANCE SAS, MEYZIEU.

Monsieur BRAVO Raphael
TECHNICIEN DE CHANTIER, PONTICELLI S. A., MARNE LA VALLEE .

Monsieur BRES Claude
RESPONSABLE LOGISTIQUE, FALCOSEM, DOMAZAN.

Monsieur BRES Jean-Pierre
AGENT DE SANITATION, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur BRESSY Didier
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, CROUZET AUTOMATISMES, ALES.

Madame BROCARD Anne-Marie
DIRECTRICE DE SITE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur BROCHE Jean-Michel
ASSISTANT QUALITE SURETE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur BROCHIERO Rémi
INGENIEUR, EUROCOPTER FRANCE, MARIGNANE.

Monsieur CABANIS Denis
VERRIER, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Monsieur CAIZERGUES Denis
CHEF D'EQUIPE COMPOSITE, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Madame CALMET Catherine
DIRECTRICE, ADIL DU GARD, NIMES.

Madame CALMET Geneviève née GELY
INACTIVITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CALVES Roland
TECHNICIEN INTERVENTION, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame CANDEAU-SERENARI Marie-France
CHEF DE DEPARTEMENT, POLE EMPLOI, PARIS.

Monsieur CANTALLOPS Elian
CHEF DE QUAI, S. T. E. F. TRANSPORTS, VENDARGUES.

Monsieur CARPANEDO Jean-Pierre
AGENT , ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CASTELLANI Bernard
CHEF DE SERVICE ENTRETIEN, SOLVAY SPECIALITES FRANCE, SALIN-DE-GIRAUD.

Madame CAUSSE Monique née SARRETTO
FEMME DE MENAGE, S I D E A, LA GRAND COMBE.

Monsieur CHABAUD Thierry
CHEF DE QUART RADIOPROTECTION, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur CHANARD Michel
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame CHAREYRE Eliane
EMPLOYEE DE BUREAU, CARMi DU SUD EST, ALES.

Madame CHAUVIN Laurence
GESTIONNAIRE DE PRODUITS D'ESSAIS, SYNGENTA AGRO SAS, GUYANCOURT.

Madame CHAZEL Geneviève née PENEL
SECRETAIRE, THOMAS PNEUS, SAINT AMBROIX.

Monsieur CHEVALIER Fabien
CADRE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur CHEVRIER Jean-Marc
TECHNICIEN ACM, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame CHOUTEAU Isabelle
OPERATRICE DE SAISIE, TREFILATION, GARONS.

Monsieur CIA Jean-Michel
CHEF D'EQUIPE TRAVAUX DIVERS, SEPR, LE PONTET.

Monsieur CIABOTTI René
AGENT DE MAITRISE, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Madame CLAUDEL Claudine née GROUL
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE ST LAURENT D'AIGOUZE, SAINT LAURENT D'AIGOUZE.

Monsieur COLLIN Jan-Lou
AGENT DE MAITRISE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Mademoiselle COMBALAT Nadine
CONTROLEUR DE RECOUVREMENT, URSSAF DU GARD, NIMES.

Monsieur CONESA Lionel
CONDUCTEUR BROYEUR, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur CONTI Giovanni
RESPONSABLE PARC STOCK ET EXPEDITION, PAREFEUILLE / PROVENCE, FOURNES.

Madame COSTE Suzanne née GARCIA
EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS - INVEST IMMO, PUTEAUX.

Madame COULET Samira née GHÉLIS
VENDEUSE, ANDRE SA, PARIS.

Madame COURTOIS Nadine née MONTANES
REFERENTE TECHNIQUE CONTENTIEUX, CAF DU GARD, NIMES.

Madame CROUZIN Raymonde
AGENT DE MENAGE, MUTUALITE FRANCAISE DU GARD, NIMES.

Monsieur CUER Daniel
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE CHAIX, AVIGNON.

Monsieur CULLATI Jean-François
DIRECTEUR MARKETING DE L'OFFRE, CARREFOUR PROXIMITE SUD OUEST,
COLOMIERS.

Madame CUMBO Martine
CHEF DE SERVICE ADJOINTE, CAISSE AUTONOME NATIONALE DE SECURITE
SOCIALE DANS LES MINES, ALES CEDEX.

Madame CUNNAC Corinne
CHARGEЕ DE COMMUNICATION, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur DALVERNY Dominique
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Madame DAMIE Béatrice
AGENT D'ASSURANCE, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.

Madame DARRAS Catherine
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.

Monsieur DAUMAS Christian
RETRAITE, EDF GDF SCES MONTPELLIER HERAULT, MONTPELLIER.

Monsieur DE KERPEL Jean-Marc
COORDINATEUR PRODUCTION, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur DE MORA André
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur DELAFOY Michel
RESPONSABLE D'AFFAIRES, EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE, CADEROUSSE.

Monsieur DELCAUSSE Claude
EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame DELEUIL FARAIL Mireille
RETRAITEE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DELEUZE Jocelyn
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DELRUE Christian
CONTROLEUR, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, NIMES.

Monsieur DEMONTY Dominique
AGENT DE PRODUCTION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur DER-NAHABEDIAN Ange
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur DEROITE Jean-Pierre
AGENT DE GESTION CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame DESPREZ Françoise née RUFETE
AGENT DE COLLECTIVITE, CAF DU GARD, NIMES.

Madame DEVIDAL Catherine née MARIN
GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur DEYDIER Pascal
TECHNICIEN PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur DORIER Jean-Louis
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame DOS SANTOS Florence
PREPARATRICE EN CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur DUMAS Eric
GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Madame DUMONT Lisianne née DEJEAN
MAGASINIER CARISTE, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur DURAND Gilles
OPERATEUR GESTION DES RESEAUX, SAUR, NIMES .

Madame ESTEBAN Christine née SAUZE
ADJOINT CHEF COMPTABLE, GRANDS GARAGES DU GARD PEUGEOT, NIMES.

Madame FABRE Huguette
AGENT TECHNIQUE D'ORIENTATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur FABRE Patrick
TECHNICIEN DE MAINTENANCE - ELECTROMECHANICIEN, BACARDI-MARTINI
PRODUCTION, SAINT OUEN.

Monsieur FAUCHOUX Eric
INSPECTEUR, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur FERLAY Gilles
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur FERREBOEUF Marc
COMPTABLE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur FILLAULT Philippe
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame FLOGLIANI Béatrice
EMPLOYEE COMMERCIALE, CSF FRANCE SAS, LAGNIEU.

Monsieur FLORES Miguel
PREPARATEUR VERIFICATEUR, VACHAUD DISTRIBUTION, NIMES.

Monsieur FLOUR Michel
CADRE BANCAIRE, BNP PARIBAS - BDDF FRANCE ASSISTANCE, PUTEAUX LA
DEFENSE.

Monsieur FRANCON Jacques
REGLEUR AGENT QUALITE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Monsieur FUMANEL Alain
AGENT TECHNIQUE D'EXPLOITATION, RTE - EDF TRANSPORT SA., MARSEILLE.

Madame GACHE Marie-José née CARBONE
OPERATRICE EN CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur GAGLIANO Yvan
MAGASINIER, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE, AIGUES-VIVES.

Madame GALIBERT Corinne née GABRIEL
DELEGUEE MEDICALE, BIOPHARMA, SURESNES.

Monsieur GALIBERT Laurent
DELEGUE A L'INFORMATION MEDICALE, EUTHERAPIE, NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX.

Madame GARCIA Marie-Claude
CONDUCTRICE MACHINE, SOPREX SAS., PLAILLY.

Monsieur GARCIA Serge
AGENT DE MAITRISE, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur GARGALLO Rudy
INSPECTEUR D'ASSURANCE, AXA FRANCE, NANTERRE.

Madame GAROUCHE Hassiba
HOTESSE DE CAISSE, SUPER U, ALES.

Monsieur GARRIDO Mariano
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur GAUCEL Roland
CHAUSSEUR MONTEUR, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Monsieur GBADAMASSI Abdou
RESPONSABLE ORGANISATION D'EXPEDITIONS, FIBRE EXCELLENCE TARASCON,
TARASCON.

Monsieur GEOFFRE Jean-François
INGENIEUR, EGIS EAU SA., MONTPELLIER.

Monsieur GHATAS Waguim
AGENT TECHNIQUE RECHERCHE DE FUTES, VEOLIA EAU - STE AVIGNONNAISE
DES EAUX, AVIGNON.

Monsieur GIETZEN Denis
OUVRIER, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Madame GILLES Françoise née PERETTI
CHARGE DE CLIENTELE, GMF, PARIS.

Monsieur GILLET Patrick
RESPONSABLE SERVICE QUALITE, ATS STELLITE S.A.S., ALES.

Madame GINER Dominique née BRUN
RESPONSABLE DROITS D'ACCISES ET TAXES, BACARDI-MARTINI PRODUCTION,
SAINT OUEN.

Monsieur GIRAUD Jean-Luc
CHAUFFEUR, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, SALON DE PROVENCE.

Monsieur GIRAUD Serge
AGENT DE MAITRISE MAINTENANCE, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur GOMEZ José
CONDUCTEUR ECH 3, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur GORSE Dominique
CADRE ASSURANCE QUALITE, SANOFI AVENTIS , MONTPELLIER.

Monsieur GOUDAL Georges
OPERATEUR ZONE DE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.

Monsieur GOUDET Yves
ELECTROTECHNICIEN POSTE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Madame GRACIA Sabine
COMPTABLE, ADREA MUTUELLE, NIMES.

Madame GRANDAL Maryline
RESPONSABLE COMPTABLE, CALBERSON MÉDITERRANÉE, LE PONTET.

Monsieur GRANIER Jean-Louis
MACHINISTE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Madame GRANIER Nicole née SARRAN
PREPARATRICE DE COMMANDE N2, EMINENCE, AIMARGUES.

Mademoiselle GRIMONT Nadia
EMPLOYEE, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur GRINO Jean-Jacques
SPECIALISTE MAINTENANCE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur GROTZINGZR-SACOUMAN Charles
TECHNICIEN SET, AREVA, BOLLENE.

Monsieur GUERRE Jean-Paul
DIRECTEUR GENERAL, SOLVAY SPECIALITES FRANCE, SALIN-DE-GIRAUD.

Madame GUERRE Nicole
TECHNICIENNE, DIRECTION REGIONALE SERVICE MEDICAL LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame GUIHARD Christiane née WACHOWIAK
TECHNICIENNE SUPERIEURE, ANDRA, CHATENAY MALABRY.

Monsieur GUILLEM Jean-Pierre
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur HERNANDEZ José
MACON, SCREG SUD EST, VITROLLES.

Monsieur HERNANDEZ Robert
TECHNICIEN PRODUCTION, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE, AIGUES-VIVES.

Monsieur HERRY Yves
OPERATEUR DE FABRICATION, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur HILLORION Eric
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur HIRMANCE José
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Madame HOOS Marie-Hélène
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, BERTON SICARD, AVIGNON.

Monsieur IAQUINTA Robert
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame ILLIANO Joëlle
CADRE ADMINISTRATIF, C.E.A. COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE - MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame INIESTA Christiane née VUEZ
AGENT TECHNIQUE HAUTEMENT QUALIFIEE, CARM DU SUD EST, ALES.

Monsieur JALAGUIER Alain
CONDUCTEUR ECH 3, H A R I B O , UZES.

Monsieur JARROUX Serge
MECANICIEN, FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS, SAINT GAUDENS.

Monsieur JONQUIERE Bruno
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE RODILHAN, RODILHAN.

Monsieur JOUBERT Michel
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur JULHAN Guy
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur JULLIA Francis
INGENIEUR, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Madame KHERFOUCHE Zabida
OPERATRICE EN CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur KRENINGER Daniel
AGENT DE MAITRISE, SOPREX SAS., PLAILLY.

Monsieur LABROT Christian
CHEF DE CHANTIER ELECTRICIEN, EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE, CADEROUSSE.

Monsieur LACOSTE Guy
EMPLOYE D'USINE, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Madame LADREYT Rose-Marie née ALMANZA
EMPLOYEE, CARM DU SUD EST, ALES.

Madame LALAMI Djennat
AGENT DE PROPRETE, ONET SERVICES, MARSEILLE.

Madame LAMBRON-VALET Janine
POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame LARRAT Dominique
EMPLOYEE HAUTEMENT QUALIFIEE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Madame LAVIGNE Marie-Line née BERNADAC
CHEF D'EQUIPE MONTAGE, ATS STELLITE S.A.S., ALES.

Monsieur LAVIGNE Michel
REGLEUR, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur LAVIOLETTE Christian
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Madame LAYRE Magali née DUBOIS
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur LECLERC Alain
MODELEUR, TAMARIS INDUSTRIES - CD GROUPE DELACHAUX, ALES.

Monsieur LEHU Michel
AGENT EXPLOITATION RESEAUX, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur LEMAIRE Arnaud
CHEF DE LIGNE, BACARDI-MARTINI PRODUCTION, SAINT OUEN.

Monsieur LEMOINE Fabrice
RESPONSABLE PREPARATION MOULEUR, TAMARIS INDUSTRIES - CD GROUPE DELACHAUX, ALES.

Mademoiselle LEPREVOST Corinne
INFIRMIERE, SARL L'ENSOLEILLADE, LATTES.

Monsieur LEROND Etienne
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame LIAUTARD Nicole née VIALA
OPERATRICE CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame LIOTARD Elisabeth née GALAS
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur LOPEZ Dominique
AGENT DE MAITRISE, RHODIA SERVICES, AUBERVILLIERS.

Monsieur LOUSTALOT Gilbert
RESPONSABLE MECANIQUE GENERALE ET FLUIDES, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Monsieur LOUVIAUX Max
APPROVISIONNEUR, PRODIS - MAISON J. BOUBEE, NIMES.

Madame LUYPAERT Véronique née DELOURME
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, CAF DU GARD, NIMES.

Madame MABY Cécile née GUELLIER
SECRETAIRE, HYPERMARCHE AUCHAN - C.C. MISTRAL 7, MONTFAVET.

Monsieur MAESTRE Nicolas
CADRE, SOCIETE GENERALE, PARIS.

Monsieur MAKE Stélio
EMPLOYE PRINCIPAL, GARD DIFFUSION SARL, AIGUES VIVES.

Monsieur MAKHLOUF Mohamed
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, ONET SERVICES, MARSEILLE.

Monsieur MALVOISIN Jocelyn
MONTEUR PNEUMATIQUE, THOMAS PNEUS, SAINT AMBROIX.

Madame MANCHELIN Katia
CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI PACA, MARSEILLE.

Monsieur MANIVET Eric
CONDUCTEUR DE MACHINE, BACARDI-MARTINI PRODUCTION, SAINT OUEN.

Madame MANRIQUE Danielle
SAGE-FEMME, POLYCLINIQUE DU GRAND SUD, NIMES.

Madame MARTIN Christine née CASTANG
ASSITANTE DE FABRICATION, CARREFOUR HYPERMARCHÉS FRANCE SAS-GRAND
NIMES, NIMES.

Monsieur MARTINEZ André
CHEF DE QUART, AREVA, BOLLENE.

Monsieur MARTINEZ Daniel
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur MARTINEZ Guy
OPERATEUR PRODUCTION TRAITEMENT 5e NIVEAU, SAUR, NIMES .

Monsieur MARTINEZ Juan
CHEF D'ATELIER CONDITIONNEMENT, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE, AIGUES-
VIVES.

Madame MARTINEZ Narcisa née MARQUEZ
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur MARTINO Philippe
MONTEUR CATENAIRE, INEO SCLE FERROVIAIRE, TOULOUSE.

Monsieur MASSADOR Jacques
EMPLOYE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MATHIEU Bernard
CADRE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Madame MAUQUIER Catherine née LOPEZ
AGENT DE MAITRISE FABRICATION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES,
SALINDRES.

Monsieur MAUREL Yves
DIRECTEUR ADJOINT, ADIL DU GARD, NIMES.

Monsieur MAURICE Patrick
AGENT TECHNIQUE ECH 2, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur MAURIN Claude
CARISTE, AUCHAN LOGISTIQUE, NIMES.

Monsieur MAYARD Pierre
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame MAZEL Joëlle
ATTACHEE HOSPITALIER, MERCK SERONO, LYON.

Madame MEGIAS Laurence née DELMAS
ASSISTANTE COMMERCIALE, FRANCE BOISSONS SUD EST, BOUC BEL AIR.

Madame MERCIER Martine née FAGE
EMPLOYE DE MAIRIE, MAIRIE D'AVIGNON, AVIGNON.

Monsieur MERLE Laurent
MECANICIEN AUTOMOBILE, RENAULT FRANCE AUTOMOBILES, NIMES.

Madame METGE Karine née PORTELLI
SECRETAIRE MEDICALE, NIMES PATHOLOGIE, NÎMES.

Madame MEUNIER Sylvia née HOUDANT
CADRE, C.P.A.M. DU GARD, NIMES.

Monsieur MEYNADIER Bruno
 TECHNICIEN PRODUCTION, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE, AIGUES-VIVES.

Madame MICHEL Christine née TROSSEVIN
 CADRE DU SECTEUR BANQUAIRE, BNP PARIBAS - BDDF FRANCE ASSISTANCE,
 PUTEAUX LA DEFENSE.

Monsieur MILHAU Gérard
 ADJOINT RESPONSABLE D'ACTIVITE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR
 CEZE.

Monsieur MISON Pascal
 RESPONSABLE OPERATIONNEL, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur MISTRAL Jean-Pierre
 EMPLOYE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MOINET Frédéric
 CONDUCTEUR ECH 3, H A R I B O , UZES.

Monsieur MONNET Bruno
 ELECTRICIEN D'ENNTRETIEN, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Madame MUNOZ Isabelle
 AGENT QUALITE CONTROLE PRODUIT FINI N2, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur MUSCAT Patrick
 RESPONSABLE MAGASIN EXPEDITION, FIBRE EXCELLENCE TARASCON,
 TARASCON.

Monsieur MUSTE Jean-François
 COORDINATEUR ECH 4, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur ORCEL Philippe
 DIRECTEUR HYPERMARCHE, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .

Monsieur ORTOLAN Claude
 TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.

Monsieur PAGES Max
 EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

Monsieur PECORADO Alain
 FILEUR PERMANENT, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur PELORJAS Jean Marie
 FILEUR PERMANENT, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur PERIDIER Thierry
 GESTIONNAIRE PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur PIALOT Jean-Luc
 CONDUCTEUR ATELIER PRODUCTION, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur PIBAROT Bruno
 CONDUCTEUR INSTALLATION RETRAITEMENT, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame PIERINI Henriette née HENRIOT
 RESPONSABLE D'EQUIPE, STMI AREVA, SAINT PAUL LEZ DURANCE.

Monsieur PIQUEMAL Gilles
 TECHNICIEN D'EXPLOITATION, DALKIA FRANCE - CENTRE RÉGIONAL PACA,
 VITROLLES.

Monsieur PIRES GORITO Arthur
CHEF DE CHANTIER, AXIMA BEAUCAIRE, BEAUCAIRE.

Madame POLGE Françoise
INFIRMIERE, CARMi DU SUD EST, ALES.

Monsieur PONCE Yves
RESPONSABLE DE POLE, GARDIS PROMOCASH SARL, ALES.

Madame POULAIN Monique
RESPONSABLE DE GROUPE, SFD ENTREPRISE, PUTEAUX CEDEX.

Madame PULLARA Christine née LOCICERO
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Madame RACANIERE Martine née JOUVE
GESTIONNAIRE DE PAYE, GRANDS GARAGES DU GARD PEUGEOT, NIMES.

Monsieur REBOTIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame REDON Nadia née DI-GALANTE
ATSEM, MAIRIE, ST ETIENNE DES SORTS.

Monsieur REKIKI Hocine
EMPLOYE COMMERCIAL CONFIRME, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE.

Monsieur REMY Joël
DIRECTEUR D'AGENCE, SOPREMA ENTREPRISES, STRASBOURG.

Monsieur RETAMOSA Jean-Albert
MOULEUR SABLE, SEPR, LE PONTET.

Monsieur RETCHVICH Jean-Luc
ATTACHE AU SERVICE DE LA CLIENTELE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,
MARSEILLE.

Monsieur REYNES Thierry
TECHNICIEN RESEAU ANIMATEUR, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur REYNIER Marc
EMPLOYE DE BANQUE, BNP PARIBAS - BDDF FRANCE ASSISTANCE, PUTEAUX LA
DEFENSE.

Madame RIBIER Jocelyne née DEHAES
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame RICARD Nadia
AGENT DE PRODUCTION, CLEAR CHANNEL, BOULOGNE BILLANCOURT.

Monsieur ROCHER Stéfano
TECHNICIEN ECHELON 2 NIVEAU 5, COFELY AGENCE OUEST PROVENCE,
VITROLLES CEDEX.

Monsieur ROS Jean-Pierre
ELECTRONICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame ROUVIERE Odile née RUBI
EMPLOYE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur ROUVIERE Yannick
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame ROUX Betty
PREPARATRICE DE COMMANDE N2, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur RUIZ Jean-Claude
AGENT QUALIFIE DE PROPLETE, ONET SERVICES, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SABADEL Didier
ELECTRICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SABATIER Eric
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SADAoui Farid
CONDUCTEUR PCR, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.

Madame SAINT LEGER Sylviane née BERTHON
CADRE ADMINISTRATIF, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SAINT-JOURS Bernard
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur SAINT-PIERRE Patrick
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur SAISSE Léopold
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame SANSON Corine
RESPONSABLE BOUTIQUE, PROMINTIME, LYON.

Monsieur SAUVANT Olivier
MAGASINIER, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE, AIGUES-VIVES.

Monsieur SEBAIKHI Mohammed
METALLIER, DUMEZ MÉDITERRANÉE, AIX EN PROVENCE.

Monsieur SERENARI Roderick
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur SINTES Gilles
ADMINISTRATIF, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur SIRE Marc
EMPLOYE DE BANQUE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.

Monsieur SOUCHIERE Patrick
AGENT DE MAITRISE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Madame SPEZIALE Marie-Antoinette
AGENT D'ACCUEIL, LOGIS CEVENOLS, ALES.

Monsieur SUAOU Daniel
OUVRIER QUALIFIE, CARMi DU SUD EST, ALES.

Mademoiselle TAMAI Laurence
CADRE BANCAIRE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Madame TANK Gabriele
INFIRMIERE, CARMi DU SUD EST, ALES.

Monsieur TAVERNIER Jean-Charles
AGENT TECHNIQUE CARRIERE, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.

Monsieur TEISSIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame TERRIER Chantal
AGENT D'ENTRETIEN, MAIRIE, AUBAIS.

Madame TESTE Véronique
CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Madame THIROUIN Martine née CHATELAIN
TECHNICIEN DE LA BANQUE, LCL -Crédit Lyonnais, VILLEJUIF.

Monsieur TINDILLE Alain
CHEF D'ATELIER REPARATION, VINCI CONSTRUCTION FRANCE MANAGEMENT
PROVENCE, AIX EN PROVENCE.

Monsieur TISSINIER Philippe
OPERATEUR COUPE N2, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame TOUCHES Dominique
ASSISTANTE, CLEAR CHANNEL, BOULOGNE BILLANCOURT.

Monsieur VALERO Sylvain
ELECTROTECHNICIEN, TAMARIS INDUSTRIES - CD GROUPE DELACHAUX, ALES.

Monsieur VALLADIER Pascal
MAGASINIER APPROVISIONNEUR, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Monsieur VAUCLARE Jacques
FORMATEUR INTERNE, UNITE MUTUALISTE, CRETEIL CEDEX.

Monsieur VERDILLAN Robert
PILOTE INSTALLATION, LAFARGE GRANULATS SUD, AIX EN PROVENCE.

Monsieur VERGNE Bruno
CARISTE, LOGIDIS COMPTOIRS MODERNES, NIMES.

Madame VERON Noëlle née FABRE
REFERENTE TECHNIQUE PRESTATIONS, CAF DU GARD, NIMES.

Madame VIDAL Annie
MEDECIN CONSEIL, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur VIDAL Henri
CHAUFFEUR SPL, ENTREPRISE DELEUZE SARL, MOUSSAC.

Monsieur VIEIRA COELHA Cyril
CONSEILLER DE VENTE, NORAUTO, VEDAINE.

Madame VILLETTE Martine née GUIN
CHEF DE PROJET INFORMATIQUE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur VINCENT Laurent
PREPARATEUR DE COMMANDE, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame VORBURGER Elisabeth née HENAU
CHEF DE SERVICE, SCES SOCIAUX DU TRAFAIL INTER-ENTREPRISES PORTS DE
MARSEILLE, MARSEILLE.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Monsieur ABRIAL Gérard
RETRAITE, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur AGNIEL Gilbert
AGENT DE PRODUCTION, RHODIA OPERATIONS, ST MAURICE L'EXIL.

Madame ALESSO Annie née GRESSE
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE, SAINT AMBROIX.

Madame AMOROS Patricia
TECHNICIENNE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur ARMAND Alain
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame ARMENGAUD Arlette
TECHNICIENNE, SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Monsieur ARNAUD Christian
INGENIEUR PRINCIPAL, SAUR, NIMES .

Monsieur ARRIZABALAGA-MUGUERZA Jean-Luc
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur AUSSET Jean-Louis
FRAISEUR, SODAPEM, SOMMIERES.

Monsieur AZNAR Hervé
RESPONSABLE SERVICE QUALITE, MINET, SAINT-CHAMOND.

Madame BADIA Mireille née DUFFAIT
RETRAITEE, MADAME BADIA, BERNIS.

Monsieur BADIA Pierre
RETRAITE, POLE EMPLOI, PARIS.

Monsieur BALMELLE Gilbert
RESPONSABLE PERSONNEL, SOFILEC, MONTPELLIER.

Monsieur BARBAZA Michel
SPECIALISTE MAINTENANCE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur BARRIAL Serge
ELECTRICIEN, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur BASTIDE Didier
TECHNICIEN CLIENTELE, E R D F - G R D F, MONTPELLIER.

Monsieur BAUD Jean-Marc
ELECTROMECHANICIEN, SEPR, LE PONTET.

Monsieur BAUDOT-ROUX Jacques
DIRECTEUR D'AGENCE, COFELY GDF SUEZ SERVICES SA., CACHAN.

Monsieur BAYET Alain
EMPLOYE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur BELLE Michel
FILEUR PERMANENT, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur BELOTTI Pierre
AGENT POLYVALENT, FALCOSEM, DOMAZAN.

Madame BENBOUCHRIT Farida
OPERATRICE EN CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur BENEDETTI Edouard
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur BERARD Patrick
RESPONSABLE D'ACTIVITE, AUCHAN LOGISTIQUE NIMES, NIMES.

Monsieur BERNARD Jean-Louis
RETRAITE, EDF GDF SCES MONTPELLIER HERAULT, MONTPELLIER.

Madame BERNARD Laure née MORIN
SECRETAIRE THERMOFORMAGE, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur BERTHALON André
AGENT ADMINISTRATIF, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Madame BERTHET Marie-Dominique
ACHETEUR, STE GENERALE POUR TECHNIQUES NOUVELLES, BAGNOLS SUR CEZE .

Madame BERTOUX Brigitte née FELZINES
SECRETAIRE, SOLVAY S.A., SALINS DE GIRAUD.

Monsieur BERTRAND François
REFERENT TECHNIQUE ACHATS ET PATRIMOINE, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur BESSAT Jean-Louis
OUVRIER, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur BILLEY Christian
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur BIOSCA Henri
CHEF MECANICIEN, CARMINATI FRÈRES ET CIE, SAINT PAUL LES FONTS.

Monsieur BISEGNA Jean-Paul
BOUCHER, HYPERMARCHE AUCHAN - C.C. MISTRAL 7, MONTFAVET.

Monsieur BLANCHER Roland
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur BLARRE Lucien
OUVRIER DE PRODUCTION, OPTIROC, NIMES.

Monsieur BOISSIER Eugène
CHEF D'EQUIPE, NESTLE WATERS SERVICE, VERGEZE.

Madame BOUARD Fabienne
EMPLOYEE DE BUREAU, CARMU DU SUD EST, ALES.

Monsieur BOYET Alain
EMPLOYEE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur BRINGER Jean-François
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame BRUNEL Chantal née SALVAT-VEJEAN
REFERENT FRAUDES, CARSAT LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIERS.

Madame BRUNEL Chantal née SALVAT-VEJEAN
REFERENT FRAUDES, CARSAT LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIERS.

Monsieur CALVES Roland
TECHNICIEN INTERVENTION, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CAMPOS Pierre
TECHNICIEN LABO, RODHIA OPERATIONS, ST MAURICE L'EXIL.

Madame CARA Catherine née SALENDRES
EMPLOYEE, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur CARIOU Jean-Yves
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CARMINATI Claude
EMPLOYEE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame CARPANEDO Annie née TEYSSIER
RESPONSABLE EQUIPE COMPTABLE, GRAS SAVOYE MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CARPANEDO Jean-Pierre
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CASSAN Denis
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame CAVALIER Chantal née MARTINEZ
OPERATRICE FINITION, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Madame CHALMETTON - SALMON Martine
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL -Crédit Lyonnais, VILLEJUIF.

Monsieur CHANARD Michel
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur CHARRIERE Didier
AGENT DE PRODUCTION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur CHAZAL Pierre
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Madame CHEVALIER Maria née AROCA
SECRETAIRE, THEVENIN & DUCROS, LYON.

Monsieur CISCAR Salvador
CONTROLEUR QUALITE, SMURFIT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.

Monsieur CLAUZEL Alain
TECHNICIEN AREVA, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur CLERC Dominique
GEOMETRE, EUROVIA GPI, BRIVE LA GALLARDE CEDEX.

Madame CUOMO Catherine née CROZE
CADRE, CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE, MARSEILLE.

Monsieur CUVILLIER Jean-Michel
SCHIPPLANNER, EUROFOS SARL, PORT LOUIS DU RHONE.

Monsieur D'ANDREA Vincent
AGENT, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame DARRAS Catherine
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.

Monsieur DAUMAS Christian
RETRAITE, EDF GDF SCES MONTPELLIER HERAULT, MONTPELLIER.

Monsieur DE MORA André
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur DELAGE Alain
TECHNICIEN LABORATOIRE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur DELAUNAY Marc
INGENIEUR OUTILS ET METHODES, COFELY AGENCE OUEST PROVENCE,
VITROLLES CEDEX.

Madame DELEUIL FARAIL Mireille
RETRAITEE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DELEUZE Jocelyn
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DELON Patrick
PRERETRAITE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur DEMONTY Dominique
AGENT DE PRODUCTION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur DER-NAHABEDIAN Ange
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame DEROBERT Annick
CARISTE, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur DESCOURS Jean-Luc
CAVISTE HAUTEMENT QUALIFIE, MONCIGALE S.A.S., BEUCAIRE.

Monsieur DEYDIER Pascal
TECHNICIEN PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame DIDIER Yveline
EMPLOYEE DE BUREAU, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur DONNAREL Jean-Pierre
RESPONSABLE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur DORIER Jean-Louis
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DUBOS Jean-Pierre
RETRAITE, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur ESCANDE Jean-Claude
SURVEILLANT PRINCIPAL DE TRAVAUX, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR
CEZE.

Madame ESCHALIER Chantal née RIGAUD
DIRECTRICE, GMF ASSURANCES, TOULOUSE.

Monsieur ESTOURNEL Roland
CHEF D'EQUIPE ELECTRIQUE, FERROPEM, LAUDUN.

Monsieur FABRE Alain
SOUS DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur FABRE Henri
CARISTE EXPERT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur FABRE Jean-Paul
RESPONSABLE RESSOURCES EN EAUX, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur FABRE Richard
AGENT DE MAITRISE, SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Monsieur FARNOUX Christophe
RESPONSABLE DE GROUPE, MFP SERVICES, NIMES CEDEX.

Monsieur FAURE André
RESPONSABLE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur FERRAGUTO Jean-Luc
CHARGE DE PROJETS INTERNATIONAUX, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame FESQUET Jocelyne née BONNEFOI
OPERATRICE EN CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur FESQUET Robert
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur FILLAULT Philippe
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame FLORENCON Suzy née DUSFOURD
EMPLOYEE COMMERCIALE, SAS. AIMARGALI SUPER U, AIMARGUES.

Monsieur FLOURY Serge
OPERATEUR, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame FOURDAIN Sylvie née CATHALA
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

Monsieur FRAC Bruno
ELABORATEUR DOSSIERS TECHNIQUES, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur FRAMBRY Didier
AGENT DE MAITRISE NIVEAU IV, SANOFI CHIMIE, ARAMON.

Monsieur GALLET Alain
EXPERT SECURITE, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur GARCIA André
ELECTRICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GARGALLO Christian
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur GARRIDO Mariano
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur GELLY Rémy
TECHNICIEN PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GERBIER Gérard
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Madame GEVAUDAN Blandine née GERMAIN
RESPONSABLE ADMINISTRATIF, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur GIBERT Jean-François
CHEF DE PUBLICITE, S E I L P C A, MARSEILLE.

Monsieur GIBERT Marcel
OPERATEUR FUSION, SEPR, LE PONTET.

Madame GIRAUD Josyane
RETRAITEE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame GOIOLI Brigitte
AGENT DE MAITRISE ECH 2, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur GOUAS Jean-Claude
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GOULARD Laurent
OUVRIER D'EXPLOITATION, SYLVAIN RANDON, VERGEZE.

Monsieur GRANIER Bernard
PRERETRAITE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GRAU Henri
OPERATEUR DE FABRICATION, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur GRAZIANA Alain
RESPONSABLE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GUILLAUME Michel
USINEUR, SEPR, LE PONTET CEDEX.

Monsieur GUILLEM Jean-Pierre
AGENT, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur HADIDA Jean
ATTACHE AU SERVICE DE LA CLIENTELE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,
MARSEILLE.

Madame HELUY Dominique née BARLEON
AGENT TECHNIQUE HAUTEMENT QUALIFIE, CARMU DU SUD EST, ALES.

Monsieur HERRY Yves
OPERATEUR DE FABRICATION, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur HODENT Roland
EMPLOYE LOGISTIQUE, LEROY MERLIN, SAINT AUNES.

Monsieur HOTEL Gérard
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur IAQUINTA Robert
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame INGUIMBERT Annie née PASCAL
RESPONSABLE COMMERCIALE, CASINO SERVICES, SAINT ETIENNE.

Monsieur ISSARTEL Gilbert
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur JOUBERT Michel
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame JOUBERT Nelly née ANCELIN
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Monsieur JOURNET Pascal
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Madame KETZINGER Chantal née MILLOT
ASSISTANTE CONTROLE, URSSAF DE VAUCLUSE, AVIGNON.

Monsieur KLONINGER Patrice
CHEF DE SERVICE VALORISATION BOUES, SAUR FRANCE, NIMES.

Madame LADREYT Rose-Marie née ALMANZA
EMPLOYEE, CARM DU SUD EST, ALES.

Madame LALAMI Djennat
AGENT DE PROPLETE, ONET SERVICES, MARSEILLE.

Monsieur LAPEYRE Patrick
CONSEILLER COMMERCIAL, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Monsieur LAROZAS Christian
TECHNICIEN QUALITE PRODUIT, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur LAURENT Michel
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame LEC Dominique née MALONEY
COMPTABLE, SAUR, NIMES.

Monsieur LEFRANCOIS Patrick
TECHNICIEN CORRESPONDANT AGENT CENTRAL SECURITE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur LEHU Michel
AGENT EXPLOITATION RESEAUX, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame LERON Nadine née TEISSONNIER
SECRETAIRE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur LEROND Etienne
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur LEROY Philippe
CADRE MAINTENANCE, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Monsieur LESAINE Bernard
MANUTENTIONNAIRE, S. T. E. F. TRANSPORTS, VENDARGUES.

Monsieur LETTRY Philippe
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur LIAUTAUD Bernard
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur LIAUTAUD Fabien
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur LICINI Marc
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame LOISEAU Sylvie née BOUCHOIR
TECHNICIENNE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur LOMBARDI Claude
CONSEILLER ACCUEIL VENTE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Madame LOUP Myriam née ATCHER
SPECIALISTE GESTIONNAIRE ADHERENTS INDIVIDUELS, MUTUELLE GENERALE, PARIS.

Madame MADEIRA Fabienne née BLANC
SECRETAIRE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur MAGNY Bernard
RETRAITE, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur MARTIN Alain
OUVRIER D'ENTRETIEN, POLYCLINIQUE DU GRAND SUD, NIMES.

Monsieur MARTIN Thierry
AGENT SECURITE PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MARTINEZ Guy
OPERATEUR PRODUCTION TRAITEMENT 5e NIVEAU, SAUR, NIMES .

Monsieur MARTINEZ Jean-Luc
AGENT DE PRODUCTION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur MARTY Jacky
RETRAITE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur MASSADOR Jacques
EMPLOYE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MASSAL Stéphane
AGENT DE MAITRISE, FIBRE EXCELLENCE TARASCON, TARASCON.

Madame MAULERON Albine née MAURETTE
ASSISTANTE DE DIRECTION, NESTLE WATERS MARKETING & DISTRIBUTION, ISSY
LES MOULINEAUX.

Monsieur MAYARD Pierre
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur MEHAT Thierry
TECHNICIEN PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame MERCIER Martine née FAGE
EMPLOYE DE MAIRIE, MAIRIE D'AVIGNON, AVIGNON.

Monsieur MERLE Laurent
MECANICIEN AUTOMOBILE, RENAULT FRANCE AUTOMOBILES, NIMES.

Monsieur MIRALLES Claude
MAINTENEUR, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MISTRAL Jean-Pierre
EMPLOYE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MONNIER André
CONTREMAITRE, FERROPEM, LAUDUN.

Monsieur MOULIN Francis
CHEF DE CHANTIER, EUROVIA GPI, BRIVE LA GALLARDE CEDEX.

Monsieur MOULIN Jacques
AGENT DE MAITRISE FABRICATION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES,
SALINDRES.

Monsieur MOUNIER Gérard
CADRE ADMINISTRATIF, SA. MICHEL RUAS, MONTPELLIER.

Monsieur NIGGEL Josian
CHEF D'ATELIER, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur NOTARARIGO Joseph
TECHNICIEN CONDUITE DE MACHINES, ARCELORMITTAL FOS SUR MER, FOS SUR
MER.

Monsieur NOYE Jean-Marc
MONITEUR N2 PROD, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur NUNEZ Pierre
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur PAIS Alexandre
EXPERT TECHNIQUE SERVICES, NEXTIRAONE - RÉGION SUD-OUEST, TOULOUSE.

Monsieur PANTEL Bernard
MAGASINIER, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur PARIS Christian
EMPLOYE DE BANQUE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.

Monsieur PAROT Pierre
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame PECHIER Chantal
HOTESSE DE CAISSE, SUPER U, ALES.

Monsieur PELORJAS Jean Marie
FILEUR PERMANENT, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur PEREZ Alain
INGENIEUR, THALES COMMUNICATIONS ET SECURITY, VELIZY CEDEX.

Monsieur PEREZ Patrick
CONSEILLER COMMERCIAL, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Monsieur PESENTI Jean-Pierre
CHEF DE CHANTIER, CAMPENON BERNARD REGIONS, MEYLAN.

Madame PEYROLLE Isabelle née ROUVIERE
GESTIONNAIRE CLIENTELE PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur PIATTI Jean-Marc
TECHNICIEN COURRIER, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur PIGNON Georges
RESPONSABLE EQUIPE FORMATION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur PILLIER Jean-Marc
CHEF DE CHANTIER PRINCIPAL, FREYSSINET FRANCE , VELIZY VILLACOUBLAY.

Monsieur PIZZO Sauveur
TECHNICIEN MOULES GRAPHITE, SEPR, LE PONTET.

Monsieur PRADES Bernard
DIRECTEUR REGIONAL, ACTIA MULLER, LUCE.

Madame PRONESTI Magali
RESPONSABLE ADJOINT, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, AVIGNON.

Monsieur QUITTARD Jean-Luc
OPERATEUR THERMOFORMAGE, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur REBOTIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur RESSOUCHE Gérard
AGENT ADMINISTRATIF, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur RETCHVICH Jean-Luc
ATTACHE AU SERVICE DE LA CLIENTELE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,
MARSEILLE.

Monsieur REY André
CADRE ADMINISTRATIF, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur REYNAUD André
AGENT DE RESEAUX, SRDE - STE REGIONALE DE DISTRIBUTION, MONTPELLIER.

Monsieur REYNES Thierry
TECHNICIEN RESEAU ANIMATEUR , ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame RIBIER Jocelyne née DEHAES
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame RICCI Antoinette née GONZALES
ASSISTANTE DE GESTION, CROUZET AUTOMATISMES, ALES.

Monsieur RIZZO Patrick
CONDUCTEUR SPECIALISE, SIA HAUTES TERRES DU VISTRE ST GERVASY, SAINT
GERVASY.

Madame ROUBEAU Corine
DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Madame ROURE-BISCARRAT Martine née ROURE
TITULAIRE ENCADREMENT, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

Monsieur ROUVIERE Auguste
OPERATEUR FOUR, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur ROUVIERE Yannick
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame ROUX Martine née STASTIEWSKI
OPERATRICE EN CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur RUIZ Jean-Claude
AGENT QUALIFIE DE PROPRETE, ONET SERVICES, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SABATIER Christian
SPECIALISTE QUALITE LABORATOIRE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur SABATIER Eric
TECHNICIEN, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame SABATIER Mireille née DIAZ
RESPONSABLE ADMINISTRATIF, S.A.S. SOGIDIS, ALES.

Monsieur SAINT-JOURS Bernard
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur SAINT-PIERRE Patrick
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame SALADIN Marie-José
COMPTABLE DE COPROPRIETES, LAMY SAGI - VALENTIN IMMOBILIER, ALES.

Monsieur SALENSON Luc
MACHINISTE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Monsieur SALENSON Luc
MACHINISTE, VERRERIE DU LANGUEDOC, VERGEZE.

Madame SALVY Marie-Thérèse née CAVATORTA
CONSEILLERE CLIENTELE PARTICULIERS, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT,
MARSEILLE.

Madame SAN MICHELE Sylvie née MELLET
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Monsieur SANCHEZ Claude
TECHNICIEN PROCESS, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur SANCHEZ Richard
COORDINATEUR SECURITE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur SANCIAUME Alain
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame SANSON Corine
RESPONSABLE BOUTIQUE, PROMINTIME, LYON.

Monsieur SASTRE Serge
ANALYSTE RESPONSABLE D'APPLICATION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.

Monsieur SEMLALI Bouchaib
CONDUCTEUR D'ENGINS, CREGUT LANGUEDOC - SACER SUD, NIMES.

Madame SERRANO Brigitte née BORRELY
CADRE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur SERRE Claude
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur SIMI Christian
AGENT LOGISTIQUE, RHODIA, SALINDRES.

Monsieur SIMON Joël
TECHNICIEN ACCUEIL LOGISTIQUE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame SIMON Odile née MOULIN
RESPONSABLE ATELIER PHOTO/COLLECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur SOLER Christian
AGENT, MAIRIE DE UCHAUD, MILHAUD.

Monsieur SOUCHE Christian
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame SOULIER Patricia
OPERATRICE EN CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur SOUVIGNET Daniel
TECHNICIEN MAINTENANCE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame SPEZIALE Marie-Antoinette
AGENT D'ACCUEIL, LOGIS CEVENOLS, ALES.

Monsieur SPITERI Jean-Pierre
TECHNICIEN, AIR FRANCE, ROISSY CDG.

Monsieur TAURINES Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur TEISSIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur TEISSONNIERE Bruno
AGENT DE MAITRISE, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Madame TERRIER Chantal
AGENT D'ENTRETIEN, MAIRIE, AUBAIS.

Monsieur THEULLE Jean-Pierre
CHARGE DE REPORTING MC DONOUGH, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Madame THIROUIN Martine née CHATELAIN
TECHNICIEN DE LA BANQUE, LCL -Crédit Lyonnais, VILLEJUIF.

Monsieur THURY Gérard
CHEF D'EQUIPE TP, SPIE BATIGNOLLES SUD EST, DARDILLY.

Madame TIGOULET Geneviève
ASSISTANTE D'AGENCE PROJET, INEO ACTIVITÉ NUCLÉAIRE ET CENTRALES,
VILLEURBANNE.

Monsieur TISSERAND Philippe
DIRECTEUR CONFORMITE ET RISQUES, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur TREMBLET Christian
CARISTE THERMOFORMAGE, VITEMBAL, REMOULINS.

Monsieur TROUBAT Christian
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Monsieur VALANTIN Alain
CHEF DES SERVICES TECHNIQUES, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur VALIDIRE Patrick
MECANICIEN, ENDEL, PIERRELATE.

Madame VALLAT Marie-José
OPERATRICE COLLECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur VAUCLARE Jacques
FORMATEUR INTERNE, UNITE MUTUALISTE, CRETEIL CEDEX.

Madame VEYRAT Malika née LATIF
OPERATRICE CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur VIALA Guy
EMPLOYE OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.

Madame VIALAN Myriam née FARDIOLA
TECHNICIENNE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur VIDALINC Dominique
RESPONSABLE CONTROLE ET CONSEILLER JURIDIQUE, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur VINCENT Jack
AGENT DE PRODUCTION, AXENS IFP GROUP TECHNOLOGIES, SALINDRES.

Monsieur VOLPELLIERE Francis
PREPOSE DE GARDIENNAGE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur VONDERWEIDT Bernard
CADRE ADMINISTRATIF, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame VORBURGER Elisabeth née HENAU
CHEF DE SERVICE, SCES SOCIAUX DU TRAFAIL INTER-ENTREPRISES PORTS DE
MARSEILLE, MARSEILLE.

Madame WIDROIAJEGODOMITCHER Véronique
ELABORATRICE DOSSIERS TECHNIQUES, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur YANSLI M'HAMED
OPERATEUR DE FABRICATION, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

Monsieur ABRIAL Gérard
RETRAITE, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Madame ALLARIA Françoise née GOSSART
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.

Monsieur AMIEL Didier
CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur ARRIZABALAGA-MUGUERZA Jean-Luc
AGENT, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur BACQUAERT Christian
CADRE BANCAIRE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.

Madame BADIA Mireille née DUFFAIT
RETRAITEE, MADAME BADIA, BERNIS.

Monsieur BADIA Pierre
RETRAITE, POLE EMPLOI, PARIS.

Madame BARRAT Catherine née PASTOR
GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL, FIBRE EXCELLENCE TARASCON,
TARASCON.

Madame BARTHELOT Maryse née GUILMONT
TECHNICIENNE PRESTATIONS, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur BASTIDE Didier
TECHNICIEN CLIENTELE, E R D F - G R D F, MONTPELLIER.

Monsieur BAUDOT-ROUX Jacques
DIRECTEUR D'AGENCE, COFELY GDF SUEZ SERVICES SA., CACHAN.

Monsieur BEGO Marcel
CADRE BANCAIRE, BANQUE RHONE ALPES, LYON.

Monsieur BENITEZ José
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, AXX0 MAINTENANCE PROCEDES, CODOLET.

Monsieur BERLOT André
OPERATEUR FABRICATION, FERROPEM, LAUDUN.

Madame BERNARD Eliane
EMPLOYEE D'ASSURANCES, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur BIGONNET Patrick
DECONTAMINEUR, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur BIOSCA Henri
CHEF MECANICIEN, CARMINATI FRÈRES ET CIE, SAINT PAUL LES FONTS.

Monsieur BOGGIANI Jean-Marc
TECHNICIEN MAINTENANCE, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE CEDEX.

Monsieur BONDIL Pierre
TECHNICIEN, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur BONET Hervé
CADRE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame BONFANTI Nicole née DUPARD
PREPARATRICE DE COMMANDE, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame BOUCOIRAN Christine
AGENT ADMINISTRATIF, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Monsieur BOUZANQUET Jean-Paul
AGENT DE MANUTENTION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Madame CARA Catherine née SALENDRES
EMPLOYEE, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur CARIOU Jean-Yves
CHARGE D'AFFAIRES, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CARON Serge
RESPONSABLE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur CARRIER Patrice
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Madame CARTEYRADE Colette née TOURNAYRE
EMPLOYEE ASSURANCES, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur CASSAN Denis
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur CASTANIER Laurent
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur CAUSSE Bernard
TECHNICIEN ACCUEIL, CPAM DU GARD, NIMES.

Madame CHALMETTON - SALMON Martine
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL -Crédit Lyonnais, VILLEJUIF.

Monsieur CHANET Daniel
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, COFELY AGENCE OUEST PROVENCE, VITROLLES
CEDEX.

Monsieur CHAZALON Pierre
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur COMBALUZIER Pierre
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur COMY Gérard
OPERATEUR NETTOYEUR, NESTLE WATERS SERVICE, VERGEZE.

Monsieur CREBASSA Michel
RETRAITE, ERDF GRDF, MONTPELLIER.

Monsieur DA ROCHA Michel
OUVRIER POLYVALENT, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Monsieur DAUMAS Christian
RETRAITE, EDF GDF SCES MONTPELLIER HERAULT, MONTPELLIER.

Monsieur DEL AGUILA Jean François
CHEF D'EQUIPE BONNETIER, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur DELEUZE Jocelyn
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur DELON Patrick
PRERETRAITE, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur DENGEL Patrick
RESPONSABLE TECHNIQUE DECHARGE, ARCELORMITTAL ITSWE FRANCE, LA
PLAINE ST DENIS.

Monsieur DOEBLE Raymond
TECHNICIEN INTERVENTION PROTECTION, ARCELORMITTAL FOS SUR MER, FOS
SUR MER.

Madame DOMERGUE Annie née BERTRAND
AGENT DE FABRICATION, CROUZET AUTOMATISMES, ALES.

Monsieur DONNAREL Jean-Pierre
RESPONSABLE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur DUGOURC Jean-Luc
OUVRIER POLYVALENT DESMA, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Monsieur DUMAS Patrick
CADRE BANCAIRE, LCL BANQUE ET ASSURANCES, VILLEJUIF.

Monsieur DURIATTI Franco
CONSEILLER GESTION DU PATRIMOINE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur ESCANDE Jean-Claude
SURVEILLANT PRINCIPAL DE TRAVAUX, AREVA NC - MARCOULE, BAGNOLS SUR
CEZE.

Mademoiselle FAVAS Régine
EMPLOYEE D'ASSURANCE, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur FERRANDES Jean-Marie
CHEF DE POSTE, ARCELORMITTAL ITSWE FRANCE, LA PLAINE ST DENIS.

Monsieur FESQUET Robert
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur FEZAA Ali
AGENT DE SURVEILLANCE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.

Monsieur FIORENZANO Michel
CARISTE, VACHAUD DISTRIBUTION, NIMES.

Monsieur FONTAINE Yves
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur FRANCO Jean-Pierre
ADJOINT DE DIRECTION, SUPER U, ALES.

Monsieur GAILLARD Henri
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Madame GAILLY Jacqueline
TECHNICIENNE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur GARCIA Patrick
CHEF D'ATELIER, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Mademoiselle GARES Marie-Brigitte
CHEF COMPTABLE, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, AVIGNON.

Monsieur GENTILI Jean-Dominique
CHARGE D'ETUDES, C.P.A.M. DU GARD, NIMES.

Monsieur GRANAT Bernard
TZ MECA, ARCELORMITTAL FOS SUR MER, FOS SUR MER.

Monsieur GRANIER Yves
CARISTE EXPERT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur GRIMAUD Daniel
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur GROSSI Philip
CARISTE EXPERT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur GUIN Christian
EMPLOYE AXA, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur GUIRAUD Jean-Luc
OPERATEUR DESMA, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Madame GUITARD Christiane
AGENT LOGISTIQUE, ADREA MUTUELLE, NIMES.

Monsieur HARKABUS Christian
TECHNICIEN D'ATELIER, ARCELORMITTAL FOS SUR MER, FOS SUR MER.

Monsieur HERRY Yves
OPERATEUR DE FABRICATION, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur HODENT Roland
EMPLOYE LOGISTIQUE, LEROY MERLIN, SAINT AUNES.

Monsieur JOUBERT Michel
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur LACROIX Bernard
RETRAITE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.

Monsieur LARGUIER Christian
TECHNICIEN MUNICIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur LATROUS Brahim
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur LECOSTEY Jean-Luc
TECHNICIEN LOGISTIQUE, MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur LEHU Michel
AGENT EXPLOITATION RESEAUX, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame LEYDIER Marie-Noelle née BARBE
EMPLOYEE DE BUREAU, SCHNEIDER ELECTRIC-MERLIN GERIN, ALES CEDEX.

Monsieur LIAUTAUD Christian
RETRAITE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur LICINI Claude
CHEF DU SERVICE MATERIEL, DUMEZ MÉDITERRANÉE, AIX EN PROVENCE.

Monsieur LLABRES Christian
PRE- RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.

Monsieur LOYAN Christian
COORDINATEUR MAINTENANCE MECANIQUE, OWENS-CORNING FIBERGLAS
FRANCE, LAUDUN.

Monsieur LUISELLI Mansueto
TECHNICIEN EXPLOITATION, ARCELORMITTAL FOS SUR MER, FOS SUR MER.

Monsieur MACALUSO Roger
CHAUFFEUR LIVREUR, VACHAUD DISTRIBUTION, NIMES.

Monsieur MALACHANE André
AGENT DE MAITRISE, SHELBOX FRANCE, LES SALLES DU GARDON.

Monsieur MALBOS Alain
CHARGE DE MISSION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur MARQUET Lionel
MACHINISTE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur MARTINEZ Jacques
BONNETIER, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame MARTINEZ Marlène née DAMBROSIO
OPERATEUR FINISSAGE, JAL GROUP FRANCE SAS, ST HIPPOLYTE DU FORT.

Monsieur MARTY Jacky
RETRAITE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Monsieur MASSE Patrick
EMPLOYE PRINCIPAL 1ER DEGRE, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE

Monsieur MATHIEU Bernard
TECHNICIEN PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MAUGARD Eric
AGENT TECHNIQUE DE LABORATOIRE, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU
FORT.

Madame MAZOYER Martine née TEISSIER
CONSEILLERE FINANCIERE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.

Monsieur MENARDO Christian
RESPONSABLE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur MICHEL Marc
TUYAUTEUR, EIFFAGE ENERGIE MEDITERRANEE, CADEROUSSE.

Monsieur MIRA Frédéric
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame MORO Marie-Claire née BILLAUD
CONSEILLER, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.

Monsieur MOULIN Daniel
CHEF D'EQUIPE, SOCIETE GARDOISE MATERIEL INDUSTRI. & T.P, ALES.

Madame NAVARRO Viviane née GLEYZAL
EMPLOYEE DE BANQUE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.

Monsieur NOEL Guy
OUVRIER DE SANITATION, ROYAL CANIN, AIMARGUES.

Monsieur NOGAREDE Jean-Lucien
INSPECTEUR D'ASSURANCES, AXA FRANCE, NANTERRE.

Monsieur OLYMPE Serge
AGENT DE SECURITE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.

Madame OUALI Safia
OPERATRICE CONFECTION, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame PARRA Solange née CORTES
OPERATEUR FINITION, JAL GROUP FRANCE SAS., ST HIPPOLYTE DU FORT.

Monsieur PELORJAS Jean Marie
FILEUR PERMANENT, OWENS-CORNING FIBERGLAS FRANCE, LAUDUN.

Monsieur PESENTI Jean-Pierre
CHEF DE CHANTIER CAMPENON BERNARD REGIONS, MEYLAN.

Monsieur PETIT Bernard
EMPLOYE DE BANQUE, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.

Monsieur PINA José
RE MAINTENANCE POSTES, ARCELORMITTAL FOS SUR MER, FOS SUR MER.

Monsieur PONCE François
CONTROLEUR, CAF DES BOUCHES DU RHONE, MARSEILLE CEDEX 20.

Madame POUGET Yvette
AGENT DE FABRICATION, CROUZET AUTOMATISMES, ALES.

Monsieur PUGNERE Alain
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Monsieur REBOTIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur REY Jean- François
CHAUFFEUR PL, DEBEAUX, LIVRON-SUR-DROME.

Madame RICHARD Sylviane née VEDOVATI
EMPLOYEE QUALIFIEE, HYPERMARCHE AUCHAN - C.C. MISTRAL 7, MONTFAVET.

Monsieur RIVIERE Alain
CADRE, SOCIETE GENERALE, NIMES.

Madame RODIER Michelle née ROFIDAL
PERFORATRICE VERIFICATRICE, EMINENCE, AIMARGUES.

Madame ROSET Geneviève née BESSIERE
TELECONSEILLERE, CAF DU GARD, NIMES.

Monsieur ROSSI Jean-Claude
AGENT TECHNIQUE ECH 3, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.

Madame ROUQUEIROL Françoise née BOISSIERE
TECHNICIEN CONSEIL TERRITORIAL, CAF DU VAUCLUSE, AVIGNON.

Monsieur ROUQUETTE Daniel
GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur SAINT-PIERRE Patrick
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame SENTENAC Elisabeth
ADJOINTE AU DIRECTEUR, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.

Monsieur SIRACUSA Michel
TOURNEUR AJUSTEUR, ROCHE PERE ET FILS, NIMES.

Monsieur SOLER Christian
AGENT, MAIRIE DE UCHAUD, MILHAUD.

Monsieur SOUBEIROUX Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Madame SOURIBE Odette née RANC
ANIMATRICE D'EQUIPE, CPAM DU GARD, NIMES.

Monsieur SPAZIANI Alessandro
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame SPEZIALE Marie-Antoinette
AGENT D'ACCUEIL, LOGIS CEVENOLS, ALES.

Monsieur TEISSIER Serge
RETRAITE, ERDF - GRDF MEDITERRANEE, MARSEILLE.

Monsieur TOURNEREAU Patrick
TECHNICIEN D'ETUDES, JAL GROUP FRANCE SAS, ST HIPPOLYTE DU FORT.

Monsieur TRIAIRE Aimé
CONDUCTEUR DE MATERIEL DE COLLECTE, VEOLIA PROPRETÉ - ONYX
LANGUEDOC ROUSSILLON, LATTES.

Monsieur VIALAN Michel
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS SUR CEZE.

Madame VIDAL Simone née BRENAC
OPERATRICE COUPE, EMINENCE, AIMARGUES.

Monsieur VIDALINC Dominique
RESPONSABLE CONTROLE ET CONSEILLER JURIDIQUE, CAF DU GARD, NIMES.

Madame VISTOLI Marie-Josée
CADRE ASSURANCE, AXA ASSURANCES, NIMES.

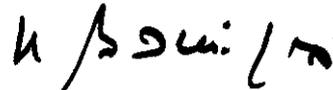
Madame ZAMBELLI Gilberte née FOURGO
SECRETAIRE COMPTABLE, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, NIMES.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Régional Adjoint, Chef de l'Unité Territoriale du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le 29/03/2013

Le Préfet



Hugues BOUSIGES



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013107-0007

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 17 Avril 2013**

DIRECCTE

ARRETE PORTANT RECONNAISSANCE
DE LA QUALITE DE SCOP de la ste le café
des potiers a st quentin la poterie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Unité Territoriale du Gard
DIRECCTE Languedoc-Roussillon

Nîmes, le 17 AVR. 2013

ARRETE n° 2013 - -
Portant reconnaissance de la qualité de
Société Coopérative Ouvrière de Production.

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code des marchés publics, et notamment les articles 61 et 260 de ce code ;

Vu l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements ;

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 portant statut des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, et notamment son article 54 ;

Vu la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives ;

Vu le décret n° 87-276 du 16 avril 1987 portant modification du décret n° 79-376 du 10 mai 1978 fixant les conditions d'établissement de la liste des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

Vu le décret n° 93-455 du 23 mars 1993 relatif à la sortie du statut coopératif ;

Vu le décret n° 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopératives Ouvrière de Production

Vu l'arrêté du 6 décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général, et notamment son article 17

Vu l'avis de la Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture :

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Unité Territoriale du Gard – 174, rue Antoine Blondin – CS 33007 – 30908 NIMES cedex 2

Standard : 04 66 38 55 55

Travail Info Service : 0821 347 347 (0,12 € TTC/mn)

www.travail-solidarite.gouv.fr – www.economie.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er} : La Société LE CAFE DES POTIERS sise 1, rue des quatre saisons à Saint Quentin la Poterie 30700, est habilitée à prendre l'appellation de Société Coopérative Ouvrière de Production ou de Société Coopérative de Travailleurs ou à utiliser cette appellation ou les initiales « SCOP », ainsi qu'à prétendre au bénéfice des dispositions prévues par les textes législatifs ou réglementaires relatifs aux Sociétés Coopératives de Production.

Article 2 : Cette même société pourra, en application des dispositions des articles 61 et 260 du code des marchés publics, prétendre au bénéfice des avantages prévus, d'une part, par les articles 62, 63 et 143 de ce code et, d'autre part, par les articles 261, 262 et 263 dudit code.

Article 3 : Elle pourra bénéficier également des dispositions :

1) de l'article 38 de la loi du 13 juillet 1928 établissant un programme de construction d'habitations à bon marché et de logements.

2) des articles 18, 19, 20, 21, 76, 90 de l'arrêté du 6 décembre 1967 portant règlement des marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général.

Article 4 : L'habilitation, accordée en vertu du présent arrêté, à la société visée à l'article 1, est valable, sous réserve des dispositions des articles 2 et 4 du décret 93-1231 du 10 novembre 1993 relatif à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière de Production au registre du commerce, et jusqu'à radiation prononcée dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du même texte.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Chef de l'Unité Territoriale du Gard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général


Jean-Philippe d'ISSERNIO



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2012132-0005

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 11 Mai 2012**

DIRPJJ Sud

Arrêté portant tarification 2012 du CER des
Cevennes

PREFET DU GARD

Direction Interrégionale de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse Sud

DIRPJJ Sud

ARRÊTÉ

portant tarification 2012 du Centre Educatif Renforcé des Cevennes Géré par l'Association Les Amis de Tatihou

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU l'ordonnance n° 45.1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants,
- VU le décret n° 88.42 du 14 janvier 1988 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services extérieurs de la Protection judiciaire de la jeunesse,
- VU le décret n° 2003 – 1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux mobilités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique,
- VU l'arrêté du Ministre de la Justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducatives délivrées par les établissements et services concourant à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et sous compétence tarifaire exclusive du représentant de l'Etat dans le département,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2007 habilitant le Centre Educatif Renforcé des Cévennes au titre du décret N° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant,
- VU le courrier transmis le 28 octobre 2011 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le centre éducatif a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2012,
- VU la réunion de concertation du 28 mars 2012 avec l'association Les Amis de Tatihou,
- VU les propositions budgétaires transmises par courrier en date du 13 avril 2012,

Sur rapport de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud
Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard,

ARRETE :

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2012, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Centre Educatif Renforcé des Cévennes de l'association Les Amis de Tatihou sont autorisées comme suit :

	Groupes Fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	74 816 €	787 438 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	636 301 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	71 451 €	
	Déficit à reprendre	4 870 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	729 438 €	787 438 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	58 000 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0 €	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2012, le prix de journée applicable au centre éducatif renforcé des Cévennes géré par Les Amis de Tatihou est fixé à :

Prix de journée : 502.37 euros

Article 3 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux, Espace Rodesse, 103 rue Belleville BORDEAUX Cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture, la Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nîmes, le **19 1 MAI 2012**

Le Préfet

Pour le Préfet,
le secrétaire général



Jean-Philippe d'ISSERNIO



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2012166-0015

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 14 Juin 2012**

DIRPJJ Sud

Arrêté portant tarification 2012 du SIE
CPEAGL

PREFET DU GARD

Direction Interrégionale de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse Sud
DIRPJJ Sud

ARRETE

portant tarification 2012 du Service d'Investigation Educative Géré par l'Association CPEAGL

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L312-1, L314-1 à L314-9 et R314-125 à R314-127 ;
- VU l'ordonnance n° 45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;
- VU le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- VU l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 2 février 2011 portant création de la mesure judiciaire d'investigation éducative ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2011 autorisant la création d'un service d'investigation éducative, sis 25 avenue Georges Pompidou 30900 NIMES géré par le CPEAGL ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2011 habilitant le service d'investigation éducative, sis 25 avenue Georges Pompidou 30900 NIMES géré par le CPEAGL ;
- VU le courrier transmis le 30 octobre 2011 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le service a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2012,
- VU la réunion de concertation du 4 mai 2012 avec l'association CPEAGL,
- VU les propositions budgétaires transmises par courrier en date du 14 mai 2012,
- VU la circulaire du 17 février 2012 relative à la campagne budgétaire 2012 des établissements et services concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse ;
- Sur rapport de la Directrice Interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;
Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard,

ARRETE :

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2012, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service d'investigation éducative, sis 25 avenue Georges Pompidou à Nîmes géré par le CPEAGL, sont autorisées comme suit :

	Groupes Fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	25 245 €	555 035 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	473 590 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	49 810 €	
	Déficit à reprendre	6 390 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	553 957 €	555 035 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 078 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0 €	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2012, le prix de la mesure judiciaire d'investigation éducative est fixé à : **2 946.58 euros**

Article 3 : Le tarif mentionné à l'article 2 est calculé en intégrant un résultat déficitaire de **6 390 euros**.

Article 4 : Pour l'exercice budgétaire 2012, à titre transitoire et dans le cadre du budget autorisé à l'article 1, les mesures d'IOE et d'ES adressées au service mentionné à l'article 1 avant le 31 décembre 2011 inclus dont la mise en œuvre se finalise en 2012 sont financées au tarif suivant : 3 346.10 € pour IOE et 1773.88 € pour ES pour un total de 217 376.96 €. Ce montant sera déduit de la dotation globale de fonctionnement du SIE.

Article 5 : Conformément à l'article R314-36 du code de l'action sociale et des familles, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et notifié au service concerné.

Article 6 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux, Espace Rodesse, 103 rue Belleville BORDEAUX Cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

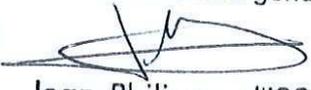
Article 7 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Gard, la Directrice Interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

14 JUIN 2012

Fait à Nîmes, le

Pour le Préfet,
le secrétaire général

Le Préfet


Jean-Philippe d'ISSERNIO



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013135-0005

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 15 Mai 2013**

DIRPJJ Sud

Arrêté de tarification 2013 AVSAP



PRÉFET DU GARD

Direction Interrégionale de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse Sud

DIRPJJ Sud

ARRETE **portant tarification 2013 du Service de Réparation Pénale** **Géré par l'Association AVSAP**

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU l'ordonnance n°45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants,
- VU le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique,
- VU l'arrêté du Ministre de la Justice du 1^{er} décembre 2005 portant modification de l'arrêté du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducatives délivrées par les établissements et services concourant à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et sous compétence tarifaire exclusive du représentant de l'Etat dans le département,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2006 autorisant la création d'un service de réparation pénale sis 31 rue de Sauve à Nîmes et géré par l'association AVSAP,
- VU le courrier transmis par lequel la personne ayant qualité pour représenter le service a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2013,
- VU la réunion de concertation du 10 avril 2013 avec l'association AVSAP,
- VU les propositions budgétaires transmises par courrier en date du 15 avril 2013,
- Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1 : Pour l'exercice budgétaire 2013, les recettes et les dépenses prévisionnelles du service de Réparation Pénale de l'AVSAP sont autorisées comme suit :

	Groupes Fonctionnels	Montant en euros	Total en euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6 013 €	70 356 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	48 374 €	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	10 682 €	
	Déficit à reprendre	5 287 €	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification	70 356 €	70 356 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0 €	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0 €	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2013, la tarification des prestations du service de Réparation Pénale de l'AVSAP est fixée comme suit :

Type de prestation	Montant en Euros du prix de l'acte
Réparation Pénale	781.73 €

Article 3 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux, 17 Cours de Verdun 33074 BORDEAUX Cedex, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auquel il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture, la Directrice Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nîmes, le 15 MAI 2013

Le Préfet
pour le Préfet,
le secrétaire général



Jean-Philippe d'ISSERNIO



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2013137-0002

**signé par Mr le directeur de la DDTM
le 17 Mai 2013**

DISE

Arrêté portant prescriptions particulières dans le cadre de la déclaration de construction de la station de traitement des eaux usées et de rejet des eaux usées après traitement - Commune de Saint Denis



PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service Eaux et Milieux
Aquatiques

Affaire suivie par : Laurent LEVRIER
Tel: 04 66 62.62.49
Mél laurent.levrier@gard.gouv.fr

ARRETE N° 2013-

**Portant prescriptions particulières dans le cadre de la déclaration
de construction de la station de traitement des eaux usées
présenté par la commune de Saint Denis
et de rejet des eaux usées après traitement
au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement.**

**Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu la directive n° 2000-60 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité et aux dispositifs d'assainissement non collectifs recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5;

Vu l'arrêté ministériel du 09/02/2010; portant révision des zones sensibles dans le bassin Rhône-Méditerranée,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE RMC) du bassin Rhône Méditerranée Corse approuvé par le Préfet coordinateur de bassin le 20 décembre 2009;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2008-193-7 du 11 juillet 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-HB2-1 du 1^{er} février 2013 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre SEGONDS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer;

Vu la décision n° 2013-JPS N ° 1 portant subdélégation de signature relatif à l'arrêté préfectoral 2013-HB2-1 du 1^{er} février 2013;

Vu le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement reçu le 14/03/2013, présenté par commune de Saint Denis, enregistré sous le n° 30-2013-00067 et relatif à la construction d'une station de traitement des eaux domestiques sur la commune de Saint Denis;

Vu le dossier des pièces présentées à l'appui du dit projet et comprenant notamment :

- identification du demandeur ,
- localisation du projet ,
- présentation et principales caractéristiques du projet ,
- rubriques de la nomenclature concernées,
- document d'incidences,
- moyens de surveillance et d'intervention ,
- éléments graphiques,

Vu l'avis émis par la délégation territoriale du Gard de l'Agence Régionale de Santé le 19/12/2012;

Vu l'avis émis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (SOTUR) le 13/11/2012;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Denis en date du 06/11/2012;

Vu l'avis émis par la Direction Régionale de l'Archéologie en date du 08/11/2012;

Vu le rapport du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (SEMA)

Considérant que pour rendre le projet compatible avec les intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement, il y a lieu de fixer des prescriptions spécifiques concernant la construction d'une station de traitement des eaux domestiques sur la commune de Saint Denis ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard;

ARRETE

Article 1 : Bénéficiaire de l'autorisation

Le bénéficiaire de l'autorisation est la commune de Saint Denis.

Article 2 : Nature des installations déclarées au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement:

Est soumis à des prescriptions particulières la construction de la station de traitement des eaux usées, ainsi que le déversement des eaux traitées, présentée par **commune de Saint Denis**.

L'ouvrage de traitement est situé sur la commune de **commune de Saint Denis**, parcelles cadastrales A 148 et 150.

Le rejet s'effectue dans un fossé de 1,5 Km de long environ, puis dans la Cèze.

La masse d'eau concernée est " La Cèze de la Gagnière au ruisseau de Malaygue " codée sous le numéro FRDR 396 dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse approuvé en décembre 2009.

Les travaux comprennent:

- un poste de refoulement associé à un déversoir d'orage au niveau de l'ancienne station d'épuration.
- Station de traitement des eaux usées de type lits plantés de roseaux :
 - un système de dégrillage en entrée de station.
 - un premier étage de trois lits plantés de roseaux d'une surface totale de 720 m² (240 m² par bassin),
 - un système d'amenée d'eau au deuxième étage,
 - un deuxième étage de deux lits plantés de roseaux d'une surface totale de 480 m² (240 m² par bassin),
 - un canal de comptage et des emplacements pour la mise en place de préleveurs,
 - un fossé de rejet,
- Réseau de transfert:
 - un poste de relevage situé sur le site de l'ancienne station de traitement des eaux usées. Ce poste sera équipé d'un dégrilleur automatique, d'un compacteur et d'un système de traitement de l'H₂S. L'ensemble de cet équipement sera contrôlé par télésurveillance.
 - une canalisation de transfert enterrée entre le poste de relevage et le nouvel ouvrage.

Article 3 : Nomenclature

En référence à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement, les rubriques concernées par cette opération figurent dans le tableau suivant :

Rubrique	Installations ouvrages travaux et activités	Déclaration ou autorisation
	Titre 2 – Rejets :	
2.1.1.0.	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R 2224-6 du code général des collectivités territoriales : supérieure à 12 kg de DBO5 mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5	Déclaration
2.1.2.0.	Déversoirs d'orages situés sur un système de collecte des eaux usées destiné à collecter un flux polluant journalier supérieur à 12 kg de DBO5 mais inférieur ou égal à 600 kg de DBO5	Déclaration

Article 4 : Prescriptions relatives au rejet.

Le dispositif de rejet est aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement au milieu récepteur aux abords du point de rejet.

Le permissionnaire met en place les dispositifs permettant le contrôle du fonctionnement de la station et une mesure facile, en continu, des débits et des caractéristiques du rejet (débitmètre et emplacements à l'amont et à l'aval de la station permettant l'installation de préleveurs automatiques d'échantillons) ainsi que tout dispositif nécessaire à la gestion des installations (compteurs horaires, sondes de régulation...).

Un plan de récolement est remis à la direction départementale des territoires et de la mer, chargée de la police des eaux dans les 2 mois qui suivent la réalisation des travaux.

Le site du rejet est entretenu régulièrement (notamment par débroussaillage), afin de permettre un accès aisé par le service de la police de l'eau.

Le rejet répond aux conditions suivantes :

A/ Conditions générales :

TEMPERATURE : la température doit être inférieure à 30° C.

PH : le PH doit être compris entre 5,5 et 8,5.

COULEUR : La couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur.

SUBSTANCES CAPABLES D'ENTRAINER LA DESTRUCTION DU POISSON
: L'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur rencontre à 50 m du point de rejet et 2 m de la berge.

ODEUR : L'effluent ne doit dégager, avant et après cinq jours d'incubation à 20° C, aucune odeur putride et ammoniacale.

B/ Conditions particulières :

Le réseau d'assainissement est de type séparatif.
La population raccordée est de 600 équivalents habitants.
Le débit journalier de **120 m³/jour**.(200 l/hab/j)
Le débit horaire moyen **5 m³/h**.
Débit horaire de pointe **13,1 m³/h**.

Le niveau de rejet correspond aux caractéristiques suivantes pour un échantillon moyen de 24 heures non décanté :

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimal
DBO5	25 mg/l	70 %
DCO	125 mg/l	75 %
MES	35 mg/l	90 %
NTK	40 mg/l	70 %

C/ Conditions particulières vis à vis du risque inondation.

La station de traitement est située en dehors de la zone inondable telle que définie au PPRI " Cèze Amont, Cèze aval et Auzonnet-Alauzène " approuvé le 19 octobre 2011.

Le poste de relevage qui refoulera les eaux usées du site de l'ancienne station d'épuration jusqu'à la nouvelle station d'épuration sera conçu de manière à ce que les composants électriques soient positionnés à 30 cm au dessus de la cote des plus hautes eaux connues. En cas d'implantation du poste de relevage en saillie par rapport au terrain naturel, par mesure de sécurité lors des interventions et pour éviter le basculement accidentel, cette cote d'implantation ne peut être inférieure à 1,10 m

Article 5 : Autres prescriptions.

– Destination des boues :

L'élimination des boues devra être assurée conformément à la réglementation en vigueur.

En cas d'épandage agricole des boues de la station d'épuration, un dossier de demande d'autorisation ou de déclaration devra être déposé.

– Rapport sur le prix et la qualité des services :

Le pétitionnaire doit faire parvenir au service de la police de l'eau, chaque année avant le **1^{er} juillet** le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S), conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2007 (NOR: DEVO0751365A) .

Article 6 :

Toute modification du traitement des effluents ayant pour effet de modifier l'origine ou la composition de ceux-ci devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Tout changement aux ouvrages susceptible d'augmenter le débit instantané maximum de déversement devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

Le permissionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à intervenir sur la police des eaux.

Les agents des services publics notamment ceux chargés de la police des eaux, doivent constamment avoir libre accès aux installations autorisées.

Article 7 :

Le préfet et le maire intéressés doivent être informés, dans les meilleurs délais par toute personne qui en a connaissance, de tout incident ou accident présentant un danger pour la sécurité civile, la qualité, la circulation ou la conservation des eaux.

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant ou, s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de prendre ou faire prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de danger ou d'atteinte au milieu aquatique, évaluer les conséquences de l'incident ou de l'accident et y remédier.

Le préfet peut prescrire aux personnes mentionnées ci-dessus les mesures à prendre pour mettre fin au dommage constaté ou en circonscrire la gravité et, notamment les analyses à effectuer.

En cas de carence, et s'il y a risque de pollution ou de destruction du milieu naturel, ou encore pour la santé publique et l'alimentation en eau potable, le préfet peut prendre ou faire exécuter les mesures nécessaires aux frais et risques des personnes responsables.

Le préfet et le maire intéressés informent les populations par tous les moyens appropriés des circonstances de l'incident ou de l'accident, de ses effets prévisibles et des mesures prises pour y remédier.

Les agents des services publics d'incendie et de secours ont accès aux propriétés privées pour mettre fin aux causes de danger ou d'atteinte au milieu aquatique et prévenir ou limiter les conséquences de l'incident ou de l'accident.

Sans préjudice de l'indemnisation des autres dommages subis, les personnes morales de droit public intervenues matériellement ou financièrement ont droit au remboursement, par la ou les personnes à qui incombe la responsabilité de l'incident ou de l'accident, des frais exposés par elles. A ce titre, elles peuvent se constituer partie civile devant les juridictions pénales saisies de poursuites consécutives à l'incident ou à l'accident.

Article 7 : Autosurveillance du rejet

Le permissionnaire assure l'autosurveillance de la qualité des eaux avant rejet dans le milieu naturel.

Cette autosurveillance comprend:

1 /la rédaction d'un manuel d'autosurveillance avant le 1er janvier 2013,

2 /la tenu d'un registre des incidents et des pannes précisant les mesures prises pour y remédier. La tenue de ce cahier sera vérifié par la services de la police de l'eau en cas de contrôle. De plus, tout incident devra faire l'objet d'une information auprès du service de la police de l'eau (DDTM du GARD – SEMA – 89 rue Weber – CS 52002 – 30907 Nîmes Cedex 2).

3 /un calendrier d'entretien prévisionnel des ouvrages. Le bénéficiaire de l'autorisation informe, un mois avant la date prévue des travaux, le service de la police de l'eau.

4 /une analyse des eaux usées avant et après traitement.

Le prélèvement est effectué proportionnellement au débit sur une période de 24 heures. Les analyses concernent notamment la DBO5 - la DCO – les MES – NTK - la température - le pH - la couleur et les odeurs. L'ensemble des analyses sont effectuées par un laboratoire agréé par le service chargé de la police de l'eau et l'Agence de l'Eau.

Les analyses en entrée et en sortie station sont réalisées selon le programme suivant :

– Paramètres	– Fréquence des mesures
– Débit	– 1 fois par an (en été)
– MES	– 1 fois par an (en été)
– DBO5	– 1 fois par an (en été)
– DCO	– 1 fois par an (en été)
– NTK	– 1 fois par an (en été)
– Boues *	– 1 fois par an (en été)
– pH	– 1 fois par an (en été)

* quantité de matières sèches

L'ensemble des analyses devra être effectué par un laboratoire agréé par le service chargé de la police de l'eau et l'Agence de l'Eau.

Le pétitionnaire dépose les résultats des analyses au format SANDRE sur le portail de l'Agence de l'eau, avant le 31 décembre de chaque année.

L'administration se réserve le droit de procéder à des vérifications inopinées supplémentaires, notamment en cas de présomption d'infraction aux lois et aux réglementations en vigueur ou de non conformité aux dispositions de la présente autorisation et à la charge exclusive du permissionnaire sans limitation.

Pour ce faire, le permissionnaire doit, sur leur réquisition, mettre les fonctionnaires du contrôle à même de procéder à toutes les mesures de vérification et expérience utiles et leur fournir le personnel et les appareils nécessaires. Les mesures doivent pouvoir être faites dans de bonnes conditions de précision.

L'accès aux points de mesure ou de prélèvement sur l'ouvrage d'évacuation doit être aménagé, notamment pour permettre l'amenée du matériel de mesure.

Article 8 : Conformité au dossier et modifications

Les installations, objet du présent arrêté sont situées, installées et exploitées conformément aux plans et contenu du dossier de déclaration non contraires aux dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale, doit être porté, avant sa réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Article 9 : Autre réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Article 10 : Exécution

Le Maire de la commune de Saint Denis, le commandant du Groupement de gendarmerie, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, le chef de la brigade de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gard, le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée.

Article 11 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Nîmes dans les conditions de l'article L. 514-6 du code de l'environnement.:

- par les tiers, personnes physiques ou morales et les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de un an à compter de son affichage en mairie de Saint Denis,
- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois.

Article 12 : Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la mairie de la commune de Saint Denis, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois,

Ces informations seront mises à disposition du public sur le site Internet de la préfecture pendant une durée d'au moins 6 mois.

Une copie du présent arrêté sera envoyé, pour information;

- à l'Agence Régionale de Santé – Délégation Territoriale du Gard,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (SOTUR et SEMA),
- au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Cèze (ABCèze)
- à l'Agence de l'Eau,
- au Conseil Général (SATE).

Fait à Nîmes, le

Pour le préfet et par délégation

Le chef du SEMA

Olivier BRAUD



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013137-0001

**signé par Mme la Directrice de cabinet du du Gard
le 17 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la réglementation et des libertés publiques (DRLP)**

arrêté portant autorisation de fermeture tardive
d'un débit de boissons, à l'enseigne LA
PALOMA sise à Nîmes

PRÉFET DU GARD

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau de la Réglementation
et des Polices Administratives
Réf. : DRLP/BRPA/BG/13/0227
☎ 04 66 36 41 90

Nîmes, le 19 mars 2013

Arrêté n°
portant autorisation de fermeture tardive d'un
débit de boissons

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R 571-25 à R 571-30,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-27-1 du 27 janvier 2010 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons et autres établissements assimilés ouverts au public,

Vu la demande de dérogation présentée par M. Frédéric JUMEL, en sa qualité d'exploitant du débit de boissons à l'enseigne LA PALOMA, sis à Nîmes, 250 chemin de l'Aérodrome,

Vu l'avis du Maire de Nîmes,

Vu l'avis du Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Gard,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

Arrête :

Article 1er - M. Frédéric JUMEL, exploitant du débit de boissons à l'enseigne LA PALOMA, sis à Nîmes, 250 chemin de l'Aérodrome, est autorisé à ouvrir son établissement jusqu'à 2 H 00 du matin la nuit du 30 au 31 mars 2013 en dérogation aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010.

Article 2 - La présente autorisation est valable pendant un an à compter de sa notification à l'exploitant et est soumise aux prescriptions suivantes :

- pas de diffusion de musique à l'extérieur de l'établissement,
- maintenir les portes et les fenêtres fermées lors de la diffusion de musique à l'intérieur.

Elle n'est ni cessible, ni transmissible.

En cas de changement d'exploitant, une nouvelle autorisation doit être sollicitée.

Article 3 - La présente autorisation ne confère à son bénéficiaire aucun droit acquis à son maintien ou à son renouvellement.

Elle pourra lui être retirée à tout moment pour des motifs tirés de l'ordre public ou de l'intérêt général.

Article 4 -

- le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Gard,
- le Maire de Nîmes,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant.

P/Le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet, Directrice de Cabinet

Signé : Julie BOUAZIZ



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013141-0001

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 21 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCT)**

Arrêté préfectoral modifiant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.



**ARRETE PREFECTORAL N°
du 21 mai 2013**

**portant modification de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement
et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)**

**Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L1416-1, R 1416-1 à R 1416- 6 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n°2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n°2009-235 du 28 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélémy, à Saint Martin, et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2006-235-7 du 23 août 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012261-0002 du 17 septembre 2012, portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-HB2-83 du 3 août 2012, donnant délégation de signature à M. Jean-Philippe D'ISSERNIO, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

Vu la lettre du Président de la Chambre d'agriculture du Gard du 22 avril 2013 proposant de nouveaux représentants de la profession agricole pour siéger au CODERST,

Considérant qu' il convient de procéder au remplacement des membres dont les fonctions au titre desquelles ils siégeaient au sein du CODERST ont pris fin ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard :

ARRETE

Article 1^{er} :

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques est composé comme suit :

Président :

- Le Préfet du Gard ou son représentant ;

I - Services de l'Etat :

- Le Directeur de Cabinet du Préfet ;
- Le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- La Directrice Départementale de la protection des populations et un représentant supplémentaire ;
- Le Directeur Départemental des territoires et de la mer et un représentant supplémentaire ;

I bis - Le Délégué Départemental de l'agence régionale de santé ;

ou leurs représentants

II - Collectivités territoriales :

Représentants du Conseil Général :

Titulaires :	Suppléants
M. William TOULOUSE, Conseiller Général du canton de Sumène ;	M. Olivier GAILLARD, Conseiller Général du canton de Sauve ;
M. Jean-Claude PARIS, Conseiller Général du canton de Saint Ambroix ;	M. Olivier LAPIERRE, Conseiller Général du canton de Saint Gilles ;

Représentants des maires :

Titulaires	Suppléants
Mme Pilar CHALEYSSIN, Maire d'Aubais	M. René ABRIC, Maire de Langlade
M. Philippe ROUX, Maire de Saint Christol lez Alès ;	M. Jean-Pierre SECLE, Maire de Bouquet
M. Jean-Pierre CHARRE, Maire d'Orsan ;	M. Serge BOISSIN, Maire de Codolet

III - Associations, Professions et Experts:

Associations agréées de consommateurs :

Titulaire : M. Jean-Claude VENDEVILLE(Famille Rurales) ;
Suppléante : Mme Annie CHAREYRE (UFC Que Choisir);

Associations agréées de pêche :

Titulaire : M. Yves MEJAN ;
Suppléant : M. Jacky VIDAL ;

Associations agréées de protection de la nature et de défense de l'environnement :

Titulaire : M. Jean Francis GOSSELIN ;
Suppléant : M. Yves AURIER ;

Profession agricole :

Titulaire : M. Vincent TROUILLAS ;
Suppléant : M. Jean-Louis PORTAL ;

Profession du bâtiment :

Titulaire : M. Joseph CALIA ;
Suppléant : M. Henri BRIN ;

Industriels exploitants d'installations classées :

Titulaire : M. Jean Pierre PERIGNON ;
Suppléant : M. Jean-Paul BOURNONVILLE ;

Ingénieur chimiste:

– M. Joël DUFOUR ;

Ingénieurs en hygiène et sécurité :

Titulaire : M. Ronan MALGOYRE ;
Suppléant : M. Bernard BOUDON ;

Hydrogéologues :

Titulaire : M. Jean-Louis REILLE ;
Suppléant : M. Jean-François DADOUN ;

IV - Personnalités qualifiées:

- Docteur Robert GRANIER ;
- Docteur Odile VIDONNE-SARTRE ;
- Docteur Marie-France ALLAMIGEON (suppléante : Docteur Nathalie BOUTAL) ;
- Capitaine des sapeurs pompiers Laurent ALFONSO (suppléant : Capitaine Eric VIAL) ;

Article 2 :

Lorsqu'il est consulté sur les déclarations d'insalubrité, le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques peut se réunir en formation spécialisée. Présidée par le Préfet ou son représentant, cette formation comprend :

I - Services de l'Etat :

- Le Directeur Départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de la cohésion sociale ou son représentant ;

I bis - Le Délégué Départemental de l'agence régionale de santé ;

II - Collectivités territoriales:

Représentant du Conseil Général :

Titulaire : M. Martin DELORD, Conseiller Général du canton de Trêves ;
Suppléant : M. Jean-Claude PARIS, Conseiller Général du canton de Saint Ambroix ;

Représentant des maires :

Titulaire : M. Serge BOISSIN, Maire de Codolet ;
Suppléant : M. Jean-Pierre SECLE, Maire de Bouquet ;

III - Associations, Professions et Experts:

Associations agréées de consommateurs :

Titulaire : M. Jean-Claude VENDEVILLE ;
Suppléant : M. Joël DUFOUR ;

Profession du bâtiment :

Titulaire : M. Joseph CALIA;
Suppléant : M. Henri BRIN ;

Architectes :

Titulaire : M. Arnaud NEGRE ;
Suppléant : M. Clément LEBERT;

IV Personnalités qualifiées:

- M. Yves MAUREL (suppléant : M. François STEINMETZ) ;
- Docteur Odile VIDONNE-SARTRE ;

Article 3 :

Le mandat des membres du conseil est de trois ans à compter du 17 septembre 2012.

Article 4 :

Un recours contentieux contre cet arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente décision au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres du conseil et inséré au recueil des actes administratifs.

Nîmes, le 21 mai 2013
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : Jean-Philippe d'ISSERNIO



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013142-0004

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 22 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCT)**

Arrêté relatif au périmètre du Syndicat Mixte à
Cadre Départemental d'Electricité du Gard

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales

Bureau du Contrôle de Légalité
et de l'Intercommunalité
Affaire suivie par Christine DELEUZE
☎ 04 66 36 42 63
☎ 04 66 36 42 55
Mél christine.deleuze@gard.gouv.fr

Nîmes, le 22 mai 2013

ARRETE N°
relatif au périmètre du
Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Électricité du Gard

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 à L.5711-4 relatifs aux syndicats mixtes composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ou exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 94-1030 du 6 mai 1994 modifié portant création du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Électricité du Gard ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-02-023 du 21 mars 2012 portant dissolution du SIE de Saint-Julien-de-la-Nef ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-10-058 du 24 octobre 2012 portant dissolution du SIE de la région Viganaise ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-10-057 du 24 octobre 2012 portant dissolution du SIE de Lasalle ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-10-059 du 25 octobre 2012 portant dissolution du SIE de la région de Saint-Théodorit ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-12-29 du 20 décembre 2012 portant dissolution du SIE de Tornac / Massillargues-Attuech ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-12-30 du 20 décembre 2012 portant dissolution du SIE de Soustelle ;

VU l'arrêté n° 12-12-33 du 20 décembre 2012 portant dissolution du SIE de la région de Saint-Césaire-de-Gauzignan ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-12-32 du 20 décembre 2012 portant dissolution de SIE de la région de Maruéjols-lès-Gardon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-12-28 du 20 décembre 2012 portant dissolution du SIE de Génolhac ;

CONSIDERANT que le transfert de la compétence maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard a entraîné la dissolution de plein droit des syndicats primaires susvisés et l'adhésion directe des communes concernées au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de l'Aigoual a fusionné avec la Communauté de Communes de la Vallée Borgne au 1^{er} janvier 2013 pour créer la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes.

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Il est constaté que le périmètre du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard est composé de :

- la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes en représentation substitution des communes de : Causse-Bégon, Dourbies, Lanuéjols, Notre-Dame-de-la-Rouvière, Revens, Saint-André-de-Majencoules, Saint-Sauveur-Camprieu, Trèves et Valleraugue, en application de l'article L.5214-21 du code général des collectivités territoriales ;
- syndicats de communes suivants :
 - SIE de la Région de Brouzet-les-Alès (Allègre-les-Fumades, Bouquet, Brouzet-lès-Alès, Méjannes-lès-Alès, Mons, Monteils, Navacelles, Les Plans, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Privat-des-Vieux, Servas),
 - SIE de la Région de Générargues (Corbès, Générargues, Mialet, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille),
 - SIE du Rhône au Mont Bouquet (Belvezet, La Bastide-d'Engras, La Bruguière, Cavillargues, Chusclan, Codolet, Fons-sur-Lussan, Lussan, Orsan, Pognadoresse, Sabran, Saint-André-d'Olérargues, Saint-Laurent-la-Vernède, Saint-Marcel-de-Careiret, Seynes, Vallérargues, Verfeuil),
 - SIE de la Région de Pont-Saint-Esprit (Aiguèze, Carsan, Cornillon, Le Garn, Goudargues, Issirac, Laval-Saint-Roman, Montclus, La Roque-sur-Cèze, Saint-

- Alexandre, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Etienne-des-Sorts, Saint-Gervais, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Nazaire, Saint-Paulet-de-Caisson, Salazac, Vénéjan),
- SIE de la Région de Saint-Chaptes (Aigaliers, Arpaillargues-et-Aureilhac, Aubussargues, Baron Bourdic, Collorgues, Foissac, Garrigues-Sainte-Eulalie, Saint-Dézéry, Serviers-Labaume),
 - SIE de Brouzet et Liouc (Brouzet-lès-Quissac, Liouc),
- communes suivantes : Aigremont, Aigues-Vives, Alès, Alzon, Anduze, Aramon, Arphy, Arre, Arrigas, Aspères, Aubais, Aujac, Aujargues, Aulas, Aumessas, Avèze, Bagard, Barjac, Beaucaire, Bellegarde, Bessèges, Bez-et-Esparon, Bezouze, Blandas, Blauzac, Boisset-et-Gaujac, Boissières, Bonnevaux, Bordezac, Boucoiran-et-Nozières, Bouillargues, Bragassargues, Branoux-les-Taillades, Bréau-et-Salagosse, Brignon, Cabrières, La Cadière-et-Cambo, La Calmette, Calvisson, Campestre-et-Luc, Canaules-et-Argentières, Cannes-et-Clairan, Cardet, Carnas, Cassagnoles, Castelnau-Valence, Castillon-du-Gard, Caveirac, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Clarensac, Collias, Cognac, Combas, Comps, Concoules, Congénies, Connaux, Conqueyrac, Corconne, Courry, Crespian, Cros, Cruviers-Lascours, Deaux, Dions, Domazan, Domessargues, Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossénac, Estézargues, L'Estréchure, Euzet, Fons, Fontanès, Fontarèches, Fournès, Fourques, Fressac, Gagnières, Gailhan, Gajan, Gaujac, Génolhac, La Grand'Combe, Jonquières-Saint-Vincent, Junas, Lamelouze, Langlade, Lasalle, Laudun-L'Ardoise, Laval-Pradel, Lecques, Lédénon, Lédignan, Lézan, Lirac, Logrian-Florian, Les Mages, Malons-et-Elze, Mandagout, Manduel, Marguerittes, Mars, Martignargues, Le Martinet, Maruéjols-lès-Gardons, Massanes, Massillargues-Atuech, Mauressargues, Méjannes-le-Clap, Meynes, Meyrannes, Molières-Cavaillac, Molières-sur-Cèze, Monoblet, Montagnac, Montaren-et-Saint-Médiars, Montdardier, Montfaucon, Montfrin, Montignargues, Montmirat, Montpezat, Moulezan, Moussac, Nages-et-Solorgues, Ners, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Parignargues, Peyremale, Peyrolles, Le Pin, Les Plantiers, Pommiers, Pompignan, Pontails-et-Brésis, Pont-Saint-Esprit, Portes, Potelières, Poulx, Puechredon, Pujaut, Quissac, Redessan, Remoulins, Ribaute-les-Tavernes, Rivières, Robiac-Rochessadoule, Rochefort-du-Gard, Rochegude, Rodilhan, Rogues, Roquedur, Roquemaure, Rousson, La Rouvière, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Bauzély, Saint-Bénézet, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Brès, Saint-Bresson, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Chaptes, Saint-Christolles-Alès, Saint-Clément, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Denis, Saint-Dionizy, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-Félix-de-Pallières, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Génies-de-Comolas, Saint-Génies-de-Malgoirès, Saint-Gervasy, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Jean-de-Criulon, Saint-Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Julien-de-la-Nef, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Laurent-le-Minier, Saint-Mamert-du-Gard, Saint-Martial, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Maurice-de-Cazevieille, Saint-Nazaire-des-Gardies, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Paul-les-Fonts, Saint-Pons-la-Calm, Saint-Privat-de-Champclos, Saint-Roman-de-Codières, Saint-Théodorit, Saint-Victor-de-Malcap, Saint-Victor-la-Coste,

Sainte-Anastasie, Sainte-Cécile-d'Andorge, Sainte-Croix-de-Caderle, Salindres, Salinelles, Les Salles-du-Gardon, Sanilhac-Sagriès, Sardan, Saumane, Sauve, Sauveterre, Sauzet, Savignargues, Saze, Sénéchas, Sernhac, Sommières, Soudorgues, Soustelle, Souvignargues, Sumène, Tavel, Tharoux, Théziers, Thoiras, Tornac, Tresques, Vabres, Vallabrègues, La Vernarède, Vers-Pont-du-Gard, Vézénobres, Vic-le-Fesq, Le Vigan, Villeneuve-lez-Avignon, Villevieille, Vissec,
soit un total de :

- 243 communes membres directs,
- 9 communes en représentation substitution par la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes,
- 6 syndicats de communes.

Article 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, la Directrice Départementale des Finances Publiques, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Président du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Électricité du Gard, les collectivités membres du syndicat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Jean-Philippe d'ISSERNIO



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013142-0005

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 22 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction des actions et moyens de l'Etat (DAME)**

Arrêté portant désignation d'expert pour la
visite technique annuelle des petits trains
routiers touristiques

PRÉFET DU GARD

Nîmes, le 22 MAI 2013

Arrêté n° portant désignation d'expert pour la visite technique annuelle des petits trains routiers touristiques

Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur

- Vu** le Code de la route, et notamment ses articles R.323-1, R.323-2 et R.323-6 à R.323-21,
- Vu** le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes,
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1997 modifié définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs,
- Vu** la demande du 25 mars 2013

Sur proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Languedoc-Roussillon,

ARRETE

Article 1er : La société CCSPL Montélimar, ZI des Léonards, Chemin des Esprats, 26200 MONTELIMAR, et ses contrôleurs agréées selon les dispositions des arrêtés ministériels des 18 juin 1991 et 27 juillet 2004 modifiés, sont désignés comme experts pour le département du Gard aux fins de la visite technique annuelle obligatoire des petits trains routiers touristiques prévue à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 2 juillet 1997 modifié.

Article 2 : Cette visite est réalisée par l'expert conformément aux dispositions du point II de l'annexe II.a de l'arrêté du 2 juillet 1997 précité.

Article 3 : Les contrôles doivent être effectués dans les installations de contrôle de la société. Toutefois, dans le cas où l'éloignement des lieux de stationnement des petits trains routiers rend très contraignant leur acheminement, l'examen des véhicules peut être réalisé dans un lieu privé offrant des conditions de contrôle équivalentes (fosse, freinomètre ou piste fermée à la circulation).

Article 4 : La société CCSPL transmettra chaque année avant le 31 mars le bilan des visites périodiques effectuées l'année précédente. Ce bilan fera notamment apparaître le nombre de visites effectuées, les lieux de visites utilisés et le pourcentage de contre-visites prescrites.

Article 5 : Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le secrétaire général

Jean-Philippe d'ISSERNIO



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013143-0001

**signé par Mr le chef du BRPA
le 23 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la réglementation et des libertés publiques (DRLP)**

Habilitation dans le domaine funéraire
Association Solidaire à Marguerittes (30320)

Nîmes, le 23 mai 2013

Arrêté n°
portant habilitation dans le domaine funéraire

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2223-23,

Vu la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire,

Vu la demande d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par Monsieur Nouredine TELLAA, président de l'association loi 1901 ayant pour titre « Association Solidaire », sise à Marguerittes (30320),

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

Arrête :

Article 1er : L'association loi 1901 ayant pour titre ASSOCIATION SOLIDAIRE, sise 76 allée Louis Blériot à Marguerittes (30320), présidée par Monsieur Nouredine TELLAA est habilitée pour exercer, sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

Organisation des obsèques.

Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires.

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est : 13-30-433.

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à un an.

Article 4 : La présente habilitation peut être retirée ou suspendue, pour une ou plusieurs activités, pour l'un des motifs prévus par l'article L. 2223-25 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

P/Le Préfet,
Le Chef de Bureau,
Signé : Dominique MERCIER



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013143-0004

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 23 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la réglementation et des libertés publiques (DRLP)**

Arrêté portant autorisation de survol d'aéronefs
télépilotes

Préfecture

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,
de l'Administration Générale
et du Tourisme
Réf. : DRLP/BEAGT/JC/N°150
Affaire suivie par : M. CADOUX
☎ 04 66 36 41 66
Mél : jean.cadoux@gard.gouv.fr

*Le BEAGT est ouvert au public
tous les matins de 9h00 à 11h30
Permanence téléphonique « associations »
les mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 au 04 66 36 40 19*

NIMES, le

ARRETE N°
portant autorisation de survol d'aéronefs télépilotés

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'Aviation Civile,

VU l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent,

VU l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord,

VU la demande présentée par la société Aerodroner (ci après dénommée « l'opérateur ») sise 744 Les Combes – 83210 SOLLIES VILLE,

VU l'avis de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est, Délégation Languedoc-Roussillon à Montpellier en date du 16 mai 2013,

VU l'avis du Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud à Salon de Provence en date du 14 mai 2013,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'opérateur est autorisé à survoler, selon les règles de vol à vue de jour uniquement, les agglomérations et les rassemblements de personnes ou d'animaux du département du Gard **pour une période d'un an à compter de la date de cet arrêté** pour des opérations de prises de vues aériennes au moyen d'un aéronef télé piloté.

ARTICLE 2 : L'aéronef est en vue directe de son télé pilote et à une distance maximale horizontale de 100 m de ce dernier. L'opérateur est responsable de la protection des tiers et des biens à la surface.

ARTICLE 3 : L'opérateur devra respecter strictement les dispositions de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, notamment l'article 4 et ses paragraphes 3 et 4 ci-dessous repris, à savoir :

§3 : "Lorsque les opérations se situent dans l'emprise d'un aérodrome, ou à proximité d'une infrastructure destinée à l'atterrissage ou au décollage, les conditions d'exécution des activités correspondantes et les éventuelles dérogations aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2011 relatif à l'utilisation de l'espace aérien des aéronefs qui circulent sans personne à bord, font l'objet d'un protocole entre le responsable de l'activité et le service de la navigation aérienne rendant les services de la circulation aérienne sur l'aérodrome, à défaut le prestataire du service d'information de vol d'aérodrome, à défaut l'exploitant de l'infrastructure.",

§4°: "Lorsque les opérations interfèrent avec un espace aérien contrôlé ou une zone réglementée, dangereuse ou interdite, les conditions d'exécution des activités correspondantes et les éventuelles dérogations aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2011 relatif à l'utilisation de l'espace aérien des aéronefs qui circulent sans personne à bord, font l'objet d'un protocole entre, d'une part, le responsable de l'activité et, d'autre part, le service de la défense ou le service de la navigation aérienne territorialement compétent pour rendre les services de la circulation aérienne dans la portion d'espace aérien concernée, le cas échéant les deux services, à défaut le prestataire du service d'information de vol d'aérodrome, à défaut le service de la défense et la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile territorialement compétents."

Conformément à l'article 3.9, chapitre 3 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent, il devra :

-connaître les règles particulières d'utilisation de l'espace aérien, les restrictions temporaires ou permanentes ou toute autre information pouvant avoir une incidence sur la sécurité du vol qu'il compte effectuer

-utiliser les cartes aéronautiques et l'information aéronautique pour préparer les opérations.

ARTICLE 4 : Cette autorisation pourra à tout moment être suspendue en cas d'infraction constatée et ce jusqu'à règlement du litige et ne saurait en aucun cas être invoquée pour restreindre la responsabilité du télépilote en cas de litige.

ARTICLE 5 : Cette autorisation est révocable à tout moment, en cas de nécessité ou de risques imprévus pour la sécurité des personnes ou d'inobservations des règles de sécurité.

ARTICLE 6:

le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

le Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud à Salon de Provence

le Délégué Régional de l'Aviation Civile à Montpellier,

la société Aerodroner,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013143-0005

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 23 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la réglementation et des libertés publiques (DRLP)**

Arrêté portant autorisation de survol d'aéronefs
télépilotes

Préfecture

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,
de l'Administration Générale
et du Tourisme
Réf. : DRLP/BEAGT/JC/N°151
Affaire suivie par : M. CADOUX
☎ 04 66 36 41 66
Mél : jean.cadoux@gard.gouv.fr

*Le BEAGT est ouvert au public
tous les matins de 9h00 à 11h30
Permanence téléphonique « associations »
les mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 au 04 66 36 40 19*

NIMES, le

ARRETE N°
portant autorisation de survol d'aéronefs télépilotés

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'Aviation Civile,

VU l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent,

VU l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord,

VU la demande présentée par la société Drone-Vision (ci après dénommée « l'opérateur ») sise 14 rue des Claparèdes -34270 Saint-Mathieu de Tréviers,

VU l'avis de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est, Délégation Languedoc-Roussillon à Montpellier en date du 23 avril 2013,

VU l'avis du Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud à Salon de Provence en date du 7 mai 2013,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'opérateur est autorisé à survoler, selon les règles de vol à vue de jour uniquement, les agglomérations et les rassemblements de personnes ou d'animaux du département du Gard **pour une période d'un an à compter de la date de cet arrêté** pour des opérations de prises de vues aériennes au moyen d'un aéronef télé piloté.

ARTICLE 2 : L'aéronef est en vue directe de son télé pilote et à une distance maximale horizontale de 100 m de ce dernier. L'opérateur est responsable de la protection des tiers et des biens à la surface.

ARTICLE 3 : L'opérateur devra respecter strictement les dispositions de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, notamment l'article 4 et ses paragraphes 3 et 4 ci-dessous repris, à savoir :

§3 : "Lorsque les opérations se situent dans l'emprise d'un aérodrome, ou à proximité d'une infrastructure destinée à l'atterrissage ou au décollage, les conditions d'exécution des activités correspondantes et les éventuelles dérogations aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2011 relatif à l'utilisation de l'espace aérien des aéronefs qui circulent sans personne à bord, font l'objet d'un protocole entre le responsable de l'activité et le service de la navigation aérienne rendant les services de la circulation aérienne sur l'aérodrome, à défaut le prestataire du service d'information de vol d'aérodrome, à défaut l'exploitant de l'infrastructure.",

§4°: "Lorsque les opérations interfèrent avec un espace aérien contrôlé ou une zone réglementée, dangereuse ou interdite, les conditions d'exécution des activités correspondantes et les éventuelles dérogations aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2011 relatif à l'utilisation de l'espace aérien des aéronefs qui circulent sans personne à bord, font l'objet d'un protocole entre, d'une part, le responsable de l'activité et, d'autre part, le service de la défense ou le service de la navigation aérienne territorialement compétent pour rendre les services de la circulation aérienne dans la portion d'espace aérien concernée, le cas échéant les deux services, à défaut le prestataire du service d'information de vol d'aérodrome, à défaut le service de la défense et la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile territorialement compétents."

Conformément à l'article 3.9, chapitre 3 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent, il devra :

-connaître les règles particulières d'utilisation de l'espace aérien, les restrictions temporaires ou permanentes ou toute autre information pouvant avoir une incidence sur la sécurité du vol qu'il compte effectuer

-utiliser les cartes aéronautiques et l'information aéronautique pour préparer les opérations.

ARTICLE 4 : Cette autorisation pourra à tout moment être suspendue en cas d'infraction constatée et ce jusqu'à règlement du litige et ne saurait en aucun cas être invoquée pour restreindre la responsabilité du télépilote en cas de litige.

ARTICLE 5 : Cette autorisation est révocable à tout moment, en cas de nécessité ou de risques imprévus pour la sécurité des personnes ou d'inobservations des règles de sécurité.

ARTICLE 6:

le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

le Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud à Salon de Provence

le Délégué Régional de l'Aviation Civile à Montpellier,

la société Drone Vision,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n ° 2013143-0006

**signé par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard
le 23 Mai 2013**

**Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la réglementation et des libertés publiques (DRLP)**

Arrêté portant autorisation de survol d'aéronefs
télépilotes

Préfecture

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques

Bureau des Elections,
de l'Administration Générale
et du Tourisme
Réf. : DRLP/BEAGT/JC/N°152
Affaire suivie par : M. CADOUX
☎ 04 66 36 41 66
Mél : jean.cadoux@gard.gouv.fr

*Le BEAGT est ouvert au public
tous les matins de 9h00 à 11h30
Permanence téléphonique « associations »
les mardi et jeudi de 14h00 à 16h00 au 04 66 36 40 19*

NIMES, le

ARRETE N°
portant autorisation de survol d'aéronefs télépilotés

Le Préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de l'Aviation Civile,

VU l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent,

VU l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord,

VU la demande présentée par la société 7th Sky MR (ci après dénommée « l'opérateur ») sise 15 impasse Victor Antherieu – 34110 Frontignan,

VU l'avis de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est, Délégation Languedoc-Roussillon à Montpellier en date du 7 mai 2013,

VU l'avis du Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud à Salon de Provence en date du 17 mai 2013,

ARRETE :

ARTICLE 1er : L'opérateur est autorisé à survoler, selon les règles de vol à vue de jour uniquement, les agglomérations et les rassemblements de personnes ou d'animaux du département du Gard **pour une période d'un an à compter de la date de cet arrêté** pour des opérations de prises de vues aériennes au moyen d'un aéronef télé piloté.

ARTICLE 2 : L'aéronef est en vue directe de son télé pilote et à une distance maximale horizontale de 100 m de ce dernier. L'opérateur est responsable de la protection des tiers et des biens à la surface.

ARTICLE 3 : L'opérateur devra respecter strictement les dispositions de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à l'utilisation de l'espace par les aéronefs qui circulent sans personne à bord, notamment l'article 4 et ses paragraphes 3 et 4 ci-dessous repris, à savoir :

§3 : "Lorsque les opérations se situent dans l'emprise d'un aérodrome, ou à proximité d'une infrastructure destinée à l'atterrissage ou au décollage, les conditions d'exécution des activités correspondantes et les éventuelles dérogations aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2011 relatif à l'utilisation de l'espace aérien des aéronefs qui circulent sans personne à bord, font l'objet d'un protocole entre le responsable de l'activité et le service de la navigation aérienne rendant les services de la circulation aérienne sur l'aérodrome, à défaut le prestataire du service d'information de vol d'aérodrome, à défaut l'exploitant de l'infrastructure.",

§4°: "Lorsque les opérations interfèrent avec un espace aérien contrôlé ou une zone réglementée, dangereuse ou interdite, les conditions d'exécution des activités correspondantes et les éventuelles dérogations aux prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2011 relatif à l'utilisation de l'espace aérien des aéronefs qui circulent sans personne à bord, font l'objet d'un protocole entre, d'une part, le responsable de l'activité et, d'autre part, le service de la défense ou le service de la navigation aérienne territorialement compétent pour rendre les services de la circulation aérienne dans la portion d'espace aérien concernée, le cas échéant les deux services, à défaut le prestataire du service d'information de vol d'aérodrome, à défaut le service de la défense et la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile territorialement compétents."

Conformément à l'article 3.9, chapitre 3 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent, il devra :

-connaître les règles particulières d'utilisation de l'espace aérien, les restrictions temporaires ou permanentes ou toute autre information pouvant avoir une incidence sur la sécurité du vol qu'il compte effectuer

-utiliser les cartes aéronautiques et l'information aéronautique pour préparer les opérations.

ARTICLE 4 : Cette autorisation pourra à tout moment être suspendue en cas d'infraction constatée et ce jusqu'à règlement du litige et ne saurait en aucun cas être invoquée pour restreindre la responsabilité du télépilote en cas de litige.

ARTICLE 5 : Cette autorisation est révocable à tout moment, en cas de nécessité ou de risques imprévus pour la sécurité des personnes ou d'inobservations des règles de sécurité.

ARTICLE 6:

le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard,

le Commandant de la Zone Aérienne de Défense Sud à Salon de Provence

le Délégué Régional de l'Aviation Civile à Montpellier,

la société 7th Sky MR,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,